Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

Note de Synthèse n° 5

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2023

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA SITUATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, codifié à l'article L.2311-1-1 du code général des collectivités territoriales, soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce bilan doit porter à la fois sur les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité mais également sur les politiques publiques, les orientations et les programmes mis en œuvre sur son territoire, contribuant à la transition écologique du territoire.

Le rapport, objet de la présente délibération, dresse ainsi le bilan des actions et politiques publiques mises en œuvre en 2022 et contribuant à la transition écologique du territoire de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud. Ce rapport est présenté dans le document joint.

Aussi, est-il proposé au conseil communautaire, préalablement à la présentation du rapport d'orientation budgétaire, de prendre acte de la présentation du rapport annuel 2022 sur la situation de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart en matière de développement durable.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

Grand Paris Sud
500 place des Champs-Élysées - BP 62
91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58
www.grandparissud.fr

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

Projet de délibération n° 5

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 FEVRIER 2023

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2022 SUR LA SITUATION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SENART EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2311-1-1,

Vu l'article L.110-1 du code de l'environnement,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010, dite « Grenelle 2 », et en particulier son article 255, relatif au débat en matière de développement durable,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Vu la délibération n°DEL-2021/321 du conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart en date du 28 septembre 2021 portant sur la réaffirmation de l'engagement de Grand Paris Sud en faveur de la transition écologique et sociale,

Considérant l'obligation de présenter un rapport sur la situation de la collectivité en matière de développement durable, préalablement au débat sur le projet de budget,

Vu l'avis de la commission politiques publiques en date du 31 janvier 2023,

Sur proposition du Président,

Le conseil de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine-Essonne-Sénart,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2022 sur la situation de la communauté d'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart en matière de développement durable.

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Michel BISSON
Président

Grand Paris Sud
500 place des Champs-Élysées - BP 62
91054 Évry-Courcouronnes Cedex - Tél : 01 69 91 58 58
www.grandparissud.fr

2022

DIRECTION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

RAPPORT SUR LA SITUATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GRAND PARIS SUD SEINE-ESSONNE-SÉNART EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE : UNE AMBITION POUR LE TERRITOIRE, UNE EXIGENCE DE JUSTICE POUR TOUS

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Ce bilan doit porter, à la fois, sur les actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité mais également sur les politiques publiques, les orientations et les programmes mis en oeuvre sur son territoire.

La transition sociale et écologique représente pour l'agglomération Grand Paris Sud un des trois piliers du projet communautaire mis en œuvre par les élus et les services. Le rapport annuel sur l'état de la collectivité en matière de développement durable apporte ainsi une photographie précise et complète de ces engagements, sollicitant les contributions de nombreux secteurs de l'administration intercommunale.

Cette année 2022 a contribué à marquer une étape nouvelle de l'engagement de l'agglomération Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart sur ces questions, même si beaucoup reste à faire pour favoriser plus encore l'accélération de la transition écologique, d'une transition écologique juste.

L'année 2022 s'est ainsi ouverte, pour notre agglomération, par la formalisation de trois actes fondateurs qui sont venus enrichir le cadre de référence à partir duquel agissent l'institution, le bloc communal et ses acteurs privés, associatifs, … :

- Le contrat de relance et de transition écologique et sociale, qui a permis de définir l'ambition du bloc communal dans le cadre de ses relations avec l'Etat ;
- L'adoption du premier « budget vert » de l'agglomération, réalisée à partir du budget primitif et qui a permis de côter l'ensemble de nos comptes ;
- Enfin, la finalisation de la première édition de l'observatoire de la transition sociale et écologique qui ouvre la voie, pour l'agglomération et ses communes, à un suivi en continu des résultats de nos actions et de nos efforts.

Les pages qui suivent montrent de façon synthétique mais exhaustive les avancées réalisées dans tous les domaines de politiques publiques déployées par l'agglomération sur le territoire. Elles témoignent d'un engagement constant et réaffirmé en faveur de la préservation des équilibres fondamentaux dont l'humain est comptable.

Enfin, l'année 2022 aura également illustré une mobilisation accrue de l'administration intercommunale et du bloc communal sur ces questions : l'organisation de plusieurs séminaires de travail, la tenue de divers évènements et animations autour de ces questions en sont les principales manifestations.

Ce troisième rapport de la mandature 2020-2026 s'inscrit d'évidence dans un contexte particulier.

Sa préparation a débuté à la sortie d'un été 2022 qui a résonné comme l'accélérateur de la prise de conscience des impacts réels et potentiels du réchauffement climatique. Ces constats interviennent de surcroit au moment où l'évolution générale de notre environnement, comme les tensions particulières liées à un contexte international chaotique, entraînent une envolée des prix des énergies.

Cette accélération de l'histoire appelle une accélération des parades.

Se protéger, s'adapter, ne plus dépendre, diminuer le besoin : ces expressions trouvent leur déclinaison dans des aspects divers de nos vies quotidiennes. Elle nécessite aussi de faire évoluer les stratégies en silo et compétences séparées en approches d'évolution du territoire, et de toutes les natures d'interventions et d'actions, permettant d'engager une dynamique de tous ses acteurs et de tous ses habitants.

Par ailleurs, si les effets du réchauffement climatique, dont les conséquences sont d'ores et déjà visibles, sont désormais connues, ceux de l'érosion de la biodiversité sont, aujourd'hui encore, peu pris en compte.

La 15ème conférence des Parties à la Convention des Nations unies sur la diversité biologique (COP15) de décembre 2022 à Montréal a rappelé la contribution de la biodiversité à atténuer les effets du changement climatique. Les crises du climat et de la biodiversité sont donc étroitement liées, et doivent être abordées ensemble.

Consciente de ces enjeux, Grand Paris Sud a décidé d'opérer une transition qui se veut à la fois écologique mais aussi sociale, deux piliers indissociables, pour la conception d'un nouveau modèle de développement durable du territoire communautaire, permettant de répondre aux défis économiques, sociaux, écologiques et citoyens de notre société.

Il s'agit de rendre le territoire plus résistant, plus résilient, et susceptible d'amortir les chocs à venir et ainsi de préserver sa population. Ceci passera par un « changement de paradigme » dont les fils conducteurs seront la sobriété et l'inclusion.

Cette ambition est d'ores et déjà en mouvement et doit se poursuivre autour des principes communs actés qui sont, et seront, les marqueurs de notre territoire :

- Un nouveau modèle de développement territorial ;
- Une transition écologique juste et inclusive ;
- La maîtrise publique des biens communs : foncier, eau, énergie avec en corollaire la mise en œuvre de politiques ambitieuses.

TABLE DES MATIERES

LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE : UNE AMBITION POUR LE TERRITOIRE, UNE EXIGENCE DE JUSTICE POUR TOUS. 2

1 LA TRANSITION SOCIALE ET ECOLOGIQUE EN CHIFFRES 7

Les chiffres de la transition sociale et écologique (TSE) : données de l'observatoire TSE 8

Les chiffres de la transition sociale et écologique (TSE) : données de l'évaluation climatique du BP 2022 9

2 PLACER LA TRANSITION ECOLOGIQUE AU CŒUR DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE 10

L'élaboration du SCoT de Grand Paris Sud 12

Le contrat de relance et de transition écologique et sociale (CRTES) de Grand Paris Sud 13

2.1 L'aménagement et l'habitat 14

Vers une stratégie en matière d'aménagement et d'habitat durables 15

Contribution du renouvellement urbain à la transition écologique et sociale 16

Valorisation de la Seine et de ses berges / Parc Naturel Urbain 17

2.2 Les transports et les mobilités 18

La stratégie cyclable de Grand Paris Sud 19

Les démarches territoriales en faveur des mobilités durables 20

Des projets pour le développement des transports en commun 21

2.3 Le développement économique 22

Un accompagnement pour la transition des entreprises 23

Des actions des entreprises de L'Economie Sociale & Solidaire (ESS) 24

2.4 L'aménagement numérique 25

Le numérique comme un accélérateur du développement durable 26

2.5 Santé et lutte contre les risques et les nuisances 27

L'amélioration de la qualité de l'air 28

Les Maisons sport santé : le sport accessible à tous 29

3 OEUVRER POUR UNE TRANSITION ECOLOGIQUE JUSTE ET INCLUSIVE 30

3.1 La réduction des inégalités 31

Les actions en faveur de la réduction des inégalités et de la précarité 32

3.2 La mobilisation et l'implication des acteurs du territoire 33

3.2.1 Le Grand Public 33

La maison de l'environnement, un outil d'éducation à l'environnement 34

2eme Défi des Familles à Alimentation Positive de Grand Paris Sud 35

Le Défi des Familles à Énergie Positive de Grand Paris Sud 36

D'autres actions de sensibilisation du grand public 37

3.2.2 – Le milieu scolaire 38

La transition écologique au cœur des établissements scolaires 39

D'autres actions de sensibilisation des scolaires 40
3.2.3 – Les Entreprises 41
Des actions de sensibilisation et de mobilisation des entreprises 42
3.2.4 – Le Bloc Communal 43
Implication du bloc communal 44
3.2.5 – Autres Acteurs 45
Accompagnement des collectivités partenaires à l'international 46
4 AFFIRMER LA MAITRISE PUBLIQUE DES BIENS ESSENTIELS ET PORTER UN NOUVEAU MODELE DE GESTION DES RESSOURCES TERRITORIALES 47
4.1 Le cycle de l'eau 48
Les actions menées dans le domaine de l'eau potable 49
Les actions menées dans le domaine de l'assainissement 50
Actions sur les cours d'eau et les milieux humides 51
4.2 Les actions en faveur de l'agriculture et de l'alimentation 52
Vers une stratégie agricole et alimentaire territoriale 53
Développement d'une agriculture de proximité : Des projets qui se développent 54
Développement d'une agriculture de proximité : Des projets en cours 55
4.3 La biodiversité 56
Stratégie territoriale de la biodiversité 57
Aménagement du Cirque de l'Essonne 58
Préservation des espaces naturels régionaux 59
4.4 Sobriété énergétique et développement des énergies renouvelables et de récupération 60
Grand Paris Sud : territoire producteur d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) 61
La stratégie en matière de réseaux de chaleur 62
L'accompagnement à la rénovation énergétique des logements 63
4.5 La gestion et la valorisation des déchets 64
La réduction de l'impact climat de la gestion des déchets 65
Les actions menées en faveur de la prévention des déchets 66
5 UNE AGGLOMERATION ECO-EXEMPLAIRE 67
Une mobilisation transversale de l'administration pour une mise en œuvre de la transition sociale et ecologique 68
Des outils pour une mise en perspective des impacts des politiques publiques 69
L'optimisation énergétique du patrimoine bati communautaire 70
La gestion de l'espace public communautaire 71
La gestion de l'éclairage public 72
Vers une administration éco-responsable 73
GLOSSAIRE 74

1 LA TRANSITION SOCIALE ET ECOLOGIQUE EN CHIFFRES

LES CHIFFRES DE LA TRANSITION SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE (TSE)

DONNÉES DE L'OBSERVATOIRE TSE

QUALITÉ DE L'AIR

En 2018, **72 %** des oxydes d'azote liés aux transports routiers

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

En 2020

4,4 % de la surface agricole utile dédiés au bio

8 exploitations bio

DÉCHETS

Déchets totaux produits par habitant en 2020

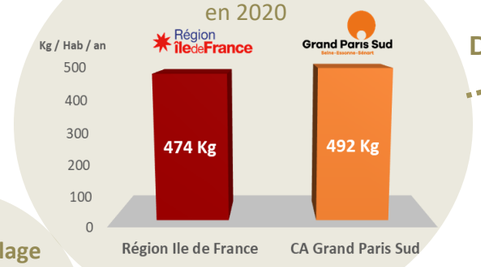

Taux de recyclage (matière et organique) des déchets ménagers et assimilés en 2020

31%

MOBILITÉS

Type de motorisation du parc automobile en 2021

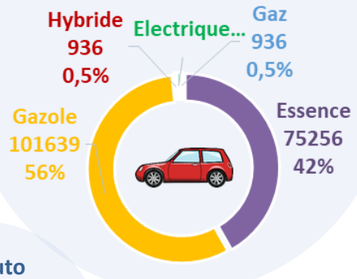

Pistes cyclables réalisés par GPS en 2020

35,45 km

Parc auto de Grand Paris Sud Fin 2021

302 véhicules (dont 21 électrique et 12 hybride)

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

Émissions GES par habitant en 2018

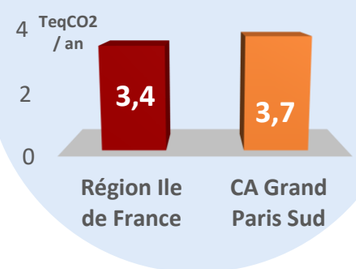

CONSOMMATIONS ÉNERGIE

Consommations d'énergie par habitant en 2018

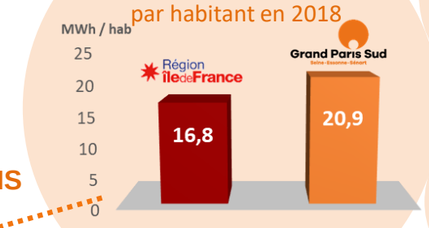

Bâtiments communautaires en 2021

38 239 MWh

Eclairage public en 2021

23 693 MWh

ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION

EnR&R produites en 2019 sur le territoire

115 123 MWh

= conso élec de 11 630 foyers de 3 hab.

RÉSEAUX DE CHALEUR

Part des réseaux chaleur dans la consommation des logements en 2018

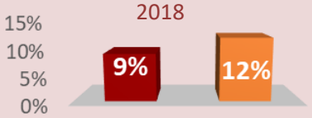

% EnR&R Réseau GPSEP 2021

55%

% EnR&R Réseau Grand Parc - 2021

73%

ÉNERGIE-LOGEMENT

Répartition par poste de l'énergie consommée dans un logement en 2018

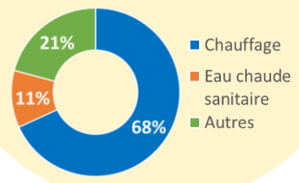

INDICATEURS « PATRIMONIAUX »		VALEUR 2019	VALEUR 2020	VALEUR 2021
PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE	Surface du bâti géré par la collectivité	161 693 m²	193 948 m²	195 046 m²
	Consommations énergétiques annuelles des bâtiments	30 166 731 kWh	26 404 450 kWh	38 239 262 kWh
	Consommations énergétiques annuelles de l'éclairage public	19 357 531 kWh	23 122 913 kWh	23 693 327 kWh
	Consommations énergétiques annuelles du parc automobile (y compris véhicules des régies et des bennes de collecte des ordures ménagères)	315 081 litres	277 323 litres	293 756 litres
GESTION DES DÉCHETS	Production de déchets ménagers et assimilés	479 kg/hab.	492 kg/hab.	486 kg/hab.
	Taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés	31%	31%	32%
RÉSEAUX DE CHALEUR	Taux d'énergies renouvelables ou de récupération du réseau de chaleur de GPS Energie Positive	28%	51 %	55%
	Taux d'énergies renouvelables ou de récupération du réseau de chaleur du Grand Parc à Bondoufle	56%	66%	73%
MOBILITÉS	Linéaire de voiries aménagées par Grand Paris Sud pour les cycles (pistes le long de la voirie, bandes cyclables et couloirs bus autorisés aux vélos, zones 30, aires piétonnes)		35,45 km	3,9 km
	Parc automobile		301 véhicules (dont 17 élec et 12 hybrides)	302 véhicules (dont 21 élec et 12 hybrides)

LES CHIFFRES DE LA TRANSITION SOCIALE ET ÉCOLOGIQUE (TSE)

Données de l'évaluation climatique du BP 2022

Éléments méthodologiques

L'évaluation climat des budgets locaux est **une démarche qui s'intègre dans la politique de développement durable** de la collectivité et des actions découlant des stratégies climat (PCAET, SRADDET, etc.).

Ses résultats permettent de **mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques** afin **d'éclairer les arbitrages budgétaires**.

Cette évaluation **climatique** repose sur une méthode développée par l'institut I4CE, qui vise à **qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses** incluses dans le budget d'une collectivité selon les 6 catégories suivantes :

TRÈS FAVORABLES

Dépenses ayant un impact très positif sur le climat aujourd'hui et demain : compatibles avec une France neutre en carbone.

PLUTÔT FAVORABLES

Dépenses permettant une réduction des émissions mais insuffisantes pour la neutralité carbone ou présentant un risque de verrou technologique à long terme.

NEUTRES

Dépenses sans impact significatif sur la trajectoire de neutralité carbone.

INDÉFINIES

Dépenses ayant a priori un impact sur le climat mais non classable en l'état par manque d'informations ou de données. L'analyse se précisera au fil des années.
Parmi les indéfinies figurent les dépenses sous le seuil d'analyse (inférieures à 60000 € en fonct. et 180000 € en invest.)

MASSE SALARIALE

Dépenses de masse salariale.
Une extension de la méthodologie I4CE est en-cours et un groupe de travail est organisé par France urbaine.
Elle sera appliquée au BP 2023.

DÉFAVORABLES

Dépenses incompatibles avec la neutralité carbone, qui induit des émissions de GES significatives.

Résultats de l'évaluation climatique du BP2022 de Grand Paris Sud

Le volume total de dépenses de fonctionnement et d'investissement étudiées s'élève à près de 305 M€, classés ainsi :

Coloration	Montant
Très favorable	37 185 468 €
Plutôt favorable	27 145 341 €
Neutre	124 782 885 €
Défavorable	12 260 224 €
Masse Salariale	42 464 127 €
Indéfini	60 656 808 €
Total	**304 494 852 €**

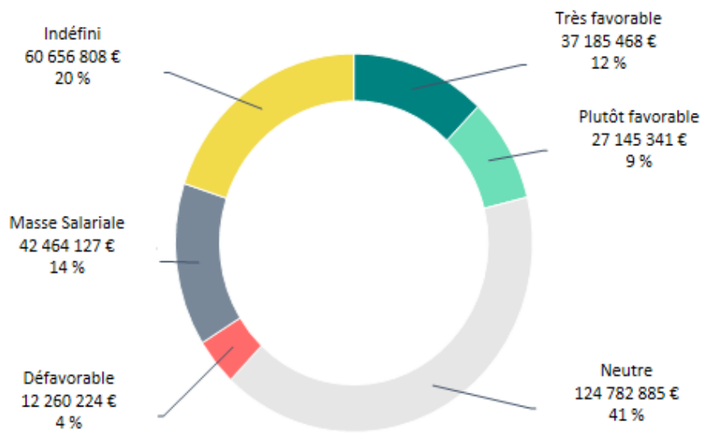

Classement par politiques publiques

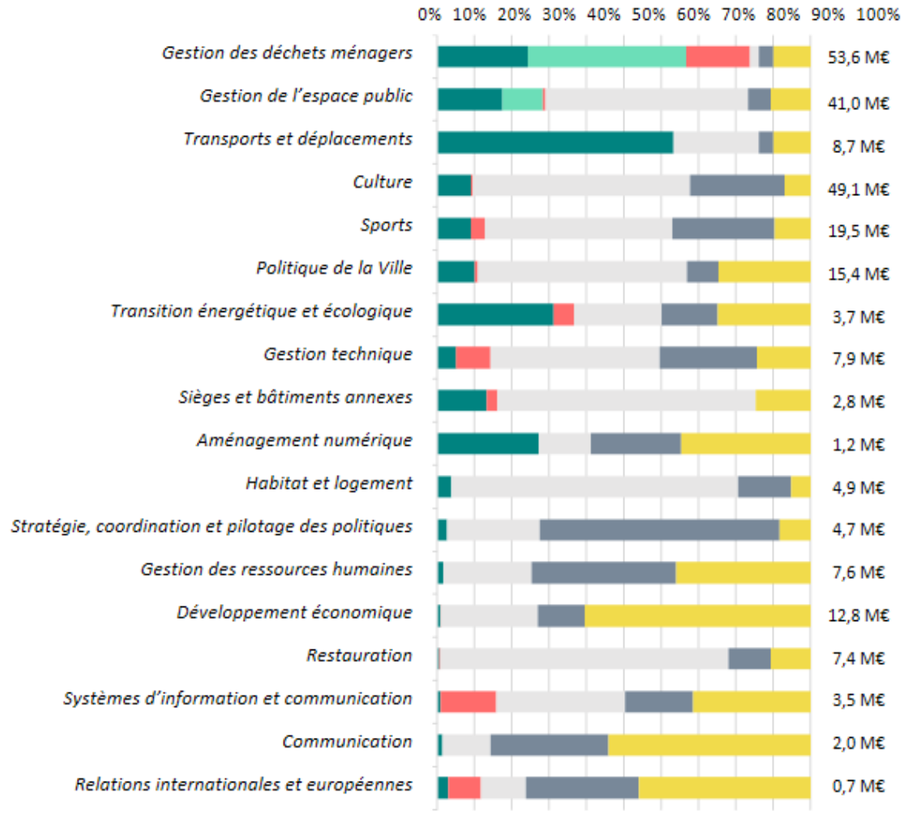

2 PLACER LA TRANSITION ECOLOGIQUE AU CŒUR DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

L'ELABORATION DU SCOT DE GRAND PARIS SUD

ZOOM
UNE PLANIFICATION EN COURS DE STRUCTURATION A TOUTES LES ECHELLES

L'année 2022 a constitué une opportunité unique pour articuler les trois principales échelles de planification urbaine à Grand Paris Sud, à savoir Conseil régional, agglomération et communes.

Le calendrier d'élaboration du SCoT s'aligne en effet dorénavant avec la mise en révision du schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF-E) et de plusieurs plans locaux d'urbanisme (PLU) à forts enjeux sur le territoire et dans plusieurs communes de Grand Paris Sud.

Cet exercice de négociation simultané à triple échelle s'avère inédit étant donnés les décalages pouvant caractériser les agendas des instances de planification. Le moment apparait donc propice pour faire converger les 3 niveaux de collectivités vers une vision partagée de l'aménagement à l'horizon 2040.

LE CONTEXTE

La Communauté d'agglomération de Grand Paris Sud est compétente en matière d'aménagement de l'espace. Dans ce cadre, elle a engagé l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) qui définira les orientations d'aménagement et de développement du territoire à l'horizon 2040. Dans ce cadre, plusieurs actions alimentant la réflexion ont été initiées en 2022.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Mise en place d'un observatoire du foncier**

Grand Paris Sud a élaboré son observatoire du foncier. Accompagnée du Cerema, cette démarche a pour objectif d'enrichir la connaissance en observant notamment les marchés immobiliers, la vacance résidentielle et économique, le repérage des friches et l'artificialisation du territoire.

C'est dans cette perspective que l'observatoire accompagnera l'élaboration de la stratégie foncière de l'agglomération au regard de l'objectif de Zéro Artificialisation Nette (ZAN) fixé par l'Etat dans la Loi « Climat résilience ».

➲ **Poursuite du travail sur les lisières agri-urbaines**

La poursuite du travail sur les lisières agri-urbaines, avec l'appui des CAUE 77 et 91, a révélé le potentiel des continuités écologiques à l'échelle du grand territoire. Ces espaces d'interface et de transition entre ville et nature sont au cœur de l'approche paysagère du SCoT.

Au-delà de la maitrise de l'étalement urbain, la valorisation de ces espaces cristallise des enjeux multiples : contribuer à la cohérence esthétique du territoire, protéger la biodiversité et garantir la circulation des espèces naturelles, garantir la pérennité d'une activité agricole, faciliter l'arpentage et les déplacements doux, constituer un levier en matière de compensation et de renaturation. Autant de débouchés qui font de ces lisières agri-urbaines un outil d'aménagement clé pour bâtir la cohésion du territoire.

➲ **Préparation de la consultation des habitants sur « Vivre à Grand Paris Sud aujourd'hui et demain »**

Cette consultation des habitants et usagers (étudiants, actifs, consommateurs, …) a pour objectif de retranscrire au mieux la réalité complexe du territoire et apporter une vision prospective. Le calendrier de cette démarche, initiée en 2022, est le suivant :

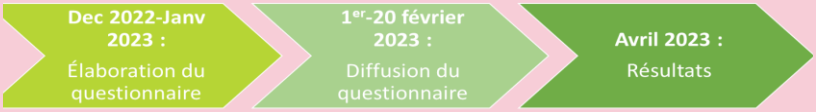

LES PERSPECTIVES OU PROJETS

➲ Arrêt du SCoT

➲ Arrêt du SDRIF-E

➲ Finalisation du travail sur les lisières agri-urbaines

➲ Lancement de la consultation des habitants et usagers du territoire sur la thématique « Vivre à Grand Paris Sud aujourd'hui et demain ».

LE CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE (CRTES) DE GRAND PARIS SUD

ZOOM
LES GRANDES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DU CRTES DE GRAND PARIS SUD

➲ **La transition écologique et le développement d'un nouveau modèle urbain**

- Placer l'aménagement du territoire au cœur de la transition écologique
- Affirmer et porter un nouveau modèle de gestion des ressources territoriales

➲ **La transition sociale et l'évolution du territoire vers une ville complète et du « bien-vivre »**

- Construire une agglomération inclusive, un objectif pour toutes les politiques publiques
- Développer les transports collectifs et les modes doux de proximité
- Faire rayonner les polarités et centralités

➲ **L'affirmation de Grand Paris Sud dans la grande couronne parisienne**

- Garantir les conditions territoriales et sociales d'un développement métropolitain
- Valoriser à l'échelle métropolitaine les ressources naturelles et paysagères de Grand Paris Sud
- Ouvrir le territoire à la métropole et au monde

LE CONTEXTE

Le CRTES s'inscrit dans une nouvelle méthode de contractualisation destinée à accélérer la relance post-crise sanitaire et accompagner les transitions écologiques, démographiques, numérique et économique dans les territoires. Il a donc vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire dans une approche transversale et cohérente.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Signature du Contrat de Relance et de Transition Ecologique et Sociale entre la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et l'Etat le 8 avril 2022**

Le CRTES traduit l'ambition d'un projet de territoire dont la transition écologique et la cohésion sociale sont les colonnes vertébrales, tout en s'appuyant sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux.

Si les richesses agricoles et naturelles de Grand Paris Sud constituent un atout conséquent pour engager la transition écologique du territoire, l'agglomération doit en effet composer avec des contrastes socio-économiques importants. Cette situation conduit en conséquence Grand Paris Sud à opérer une transition qui se veut écologique mais aussi sociale, piliers indissociables pour la conception d'un nouveau modèle de développement permettant de répondre aux défis économiques, sociaux, écologiques et citoyens de notre société.

Pour ce faire, ce contrat « intégrateur » regroupe les dispositifs d'accompagnement de l'Etat à destination des collectivités territoriales, renforcés par les crédits du plan de relance lors des deux premières années à l'instar du programme Petite ville de demain et des contrats de ville.

En traduisant également l'ambition du projet de territoire, le CRTES de Grand Paris Sud prend en compte les documents de planification et de programmation de la communauté d'agglomération : SCOT et PLH (en cours d'élaboration).

➲ **Attribution de financement via la dotation de soutien à l'investissement local 91 & 77 (DSIL)**

125 projets ont été présentés (13 GPS et 112 communaux) à la DSIL 91 et 77 afin d'obtenir des financements dans le cadre du CRTES. 10 ont été retenus par la DSIL 91 et 2 par la DSIL 77 pour des financements respectivement de 4 342 000 € et 629 400 €.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS

➲ Suivi de la mise en œuvre du CRTES

2.1 L'AMENAGEMENT ET L'HABITAT

VERS UNE STRATEGIE EN MATIERE D'AMENAGEMENT ET D'HABITAT DURABLES

CHIFFRES CLES

- **5 projets** engagés dans la démarche **EcoQuartier**
- **1 projet** engagé dans la démarche **HQE aménagement**
- **5 projets labellisés** 100 quartiers innovants et écologiques
- **Plusieurs projets labellisés** BBC

ZOOM

POURSUITE DES PROJETS D'URBANISME TACTIQUE SUR LE CENTRE URBAIN D'EVRY-COURCOURONNES

Cette démarche vise, par le développement d'îlots de fraicheur, à améliorer l'attractivité du boulevard des Coquibus, grâce à :

- Dédallage de 50 dalles
- Plantations en collaboration avec le service des espaces verts

LE CONTEXTE

Grand Paris Sud est d'ores et déjà inscrit dans une volonté d'aménager de façon durable. Plusieurs projets transcrivent ainsi des démarches de durabilités environnementales et sociales, telles que la labellisation EcoQuartier.
Ce label démontre la maitrise de l'intégration des enjeux de la transition écologique dans un projet d'aménagement.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

Economie circulaire – *Les Horizons* à Evry-Courcouronnes (Label Ecoquartier étape 1 & Biosourcé niveau 2).
La 1ère phase de travaux des espaces publics a débuté :
- Réemploi des bétons concassés et terres végétales issus de la démolition de l'ancien hôpital. Les premiers sont utilisés pour les voiries et les terres pour les espaces végétalisés ;
- Emploi local et insertion sociale a minima 7% du nombre d'heures total, soit 2% au-dessus du minimum imposé par la charte de Grand Paris Sud.

Co-construction d'une Feuille de route Aménagement et habitat durables & Formation interne

La conception d'une feuille de route « Développement durable » est en cours d'élaboration. Cet outil servira de support référent lors des différentes étapes du montage d'une opération d'aménagement.

Un séminaire interne portant sur la Transition sociale et écologique, a permis de définir la notion de quartier durable. Les directions de Grand Paris Sud ont pu échanger sur les actions existantes à GPS ainsi que leurs limites, dessinant des leviers d'actions. Une formation-action permettra d'aboutir à une culture commune des opérations durables du territoire à valoriser ou à initier, afin de concrétiser ces leviers.

Stratégie d'aménagement durable et de qualité environnementales des logements

Un travail commun, mené avec les deux aménageurs (L'EPA Sénart et Grand Paris Aménagement), a permis d'améliorer et de partager les connaissances sur les prescriptions environnementales. L'EPA Sénart a par exemple conduit une étude mettant en lumière des choix d'aménagements durables, et menant à une empreinte carbone réduite.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

- Réaménagement du parc du Lac et connexion avec la ferme de Bois Briard, valorisant les trames vertes et bleues du territoire
- Objectif de sobriété carbone pour l'aménagement de la ZAC à la ferme d'Orangis, avec le dépoiement de l'outil 'urbanprint' par l'aménageur SPLA-IN afin de calculer son empreinte carbone à chaque étape du projet.

CONTRIBUTION DU RENOUVELLEMENT URBAIN A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET SOCIALE

CHIFFRES CLES

- **4 contrats de ville**
- **19 Quartiers** en Politique de la Ville (QPV) **/ 25 % de la population** du territoire
- **9 QPV ciblés** au titre du Nouveau Programme National de Renouvellement urbain (NPNRU) dont 5 d'intérêt national et 4 d'intérêt régional

ZOOM
SIGNATURE DE LA CHARTE ECOQUARTIER DE GRIGNY 2

Signée par la Ville, GPS et l'EPFIF, cette charte inscrit le projet dans un processus exemplaire, autour de 4 dimensions :

♦Démarche et Processus

Maitrise financière, gouvernance partagée, projet conçu avec les habitants

♦ Cadre de Vie et Usages

Ouvrir le quartier, valoriser la trame paysagère, relier le quartier aux Lacs et aux espaces de nature

♦ Développement territorial

Renforcer les mobilités douces et les transports en commun

Développer les filières locales et les circuits courts

♦ Environnement et Climat

Valoriser la biodiversité, les sols et les milieux naturels, lutter contre l'artificialisation

Viser la sobriété énergétique et diversifier les énergies renouvelables (raccordement à la géothermie)

Limiter la production des déchets, développer l'économie circulaire,

Assurer une gestion qualitative et économe de la ressource en eau

LE CONTEXTE

Les opérations de renouvellement urbain donnent lieu à des réalisations dans de nombreux domaines contribuant à la transition écologique et sociale du territoire, notamment grâce à :

♦ L'amélioration de la performance énergétique des bâtiments, et plus particulièrement celle des logements, dans le cadre de réhabilitations ou de reconstructions, ou encore le raccordement à des réseaux de chaleur alimentés en énergies renouvelables ;

♦ Le réaménagement des espaces publics, avec une volonté de les végétaliser davantage, voire d'y intégrer une vocation agricole, le tout dans une perspective de réappropriation par les habitants ;

♦ Une meilleure accessibilité aux transports en commun et une place plus importante donnée aux mobilités douces.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ Aménagement des espaces publics

♦ Grigny 2 : végétalisation et plantation d'arbres, passage aux leds sur les réseaux énergie

♦ Grigny à la Grande Borne : étude pour les raccordements complémentaires à la géothermie

♦ Parc aux Lièvres- Bras de Fer (Evry-Courcouronnes) : développement des mobilités douces, création d'un bassin de rétention des eaux pluviales, végétalisation et plantation d'arbres.

➲ Favoriser les mobilités durables

♦ Grigny : étude de pôle de mobilités

➲ Vers des bâtiments performants

♦ Parc aux Lièvres : livraison de logements réhabilités au niveau du label BBC

♦ Moissy-Cramayel : réhabilitation thermique et fonctionnelle d'un groupe scolaire

➲ Amélioration de la gestion des déchets

♦ Grigny 2 : actions de sensibilisation au tri, déploiement de l'apport volontaire

➲ Développement des « Quartiers Fertiles »

♦ Grigny à la Grande Borne et Grigny 2 : identification des terrains d'agriculture urbaine, ateliers de concertation et de jardinage avec les habitants

♦ Savigny-le-Temple : inauguration du jardin public nourricier, première saison de Soli'Serre, ateliers habitants

➲ Obtention de labels / Réalisation d'études

♦ Grigny à la Grande Borne : Lauréat AAP Démonstrateur Ville Durable (réemploi des matériaux, bâtiments bioclimatique)

♦ Tarterêts (Corbeil-Essonnes) : Réalisation d'une étude d'impact

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ NPRU Grigny : études à visée de DD pour aménagement des espaces publics de la Grande Borne et de Grigny 2, poursuite de l'étude de pôle sur inter modalité gare de Grigny

➲ NPRU Pyramides Bois Sauvage (Evry-Courcouronnes) : réhabilitation de logements au label BBC, construction de 2 équipements publics majeurs au label HQE, végétalisation d'anciens bassins (Miroirs d'eau), création de liaisons douces

➲ NPRU Canal (Evry-Courcouronnes) : travaux d'aménagement paysager du Parc du Bois de Mon Cœur

➲ NPRU Tarterêts(Corbeil-Essonnes): Élaboration charte chantier à faibles nuisances et de prescriptions environnementales

VALORISATION DE LA SEINE ET DE SES BERGES / PARC NATUREL URBAIN

ZOOM
PRINCIPES DU PNU EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Parc Naturel Urbain s'inscrit dans une logique basée sur les trois piliers du développement durable. Il proposera des actions pour chacun de ces aspects.

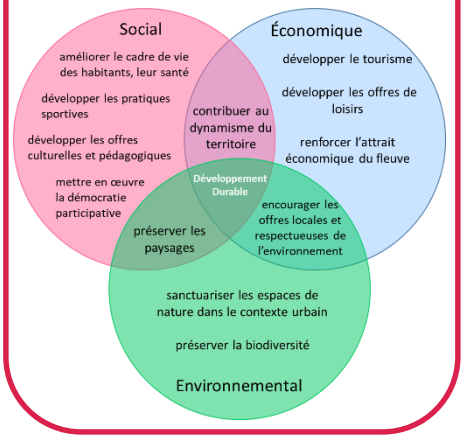

LE PROJET

En conseil communautaire du 19 décembre 2017, la Communauté d'Agglomération de Grand Paris Sud (CA GPS) s'est dotée de la compétence facultative « Valorisation de la Seine et de ses berges ».

Au droit de cette nouvelle compétence, la CA GPS a engagé une étude stratégique qui a conduit à l'élaboration d'un plan-guide d'une cinquantaine d'actions fixant les grands axes d'aménagement à l'échelle de la Seine. L'une des actions, la plus emblématique, consiste en la création d'un Parc Naturel Urbain (PNU).

La poursuite du projet porte maintenant sur la création de ce Parc Naturel Urbain. Il s'agit donc de définir les principes de sa création, son périmètre exact, de fixer les orientations générales et de définir le programme d'actions permettant l'adoption de la future charte qui régira le fonctionnement du PNU.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ Lancement d'une mission d'AMO pour assistance à la **rédaction de la charte** du PNU

➲ Réalisation d'une **étude sur la mise en œuvre du Parc Naturel Urbain** : inspiration offerte par les PNU existants, définition de l'identité, du sens et des intentions du futur PNU de Grand Paris Sud, définition du périmètre, et de ses évolutions futures

➲ Définition des actions à proposer dans le programme du premier cycle d'actions lancé dans le cadre du Parc Naturel Urbain

➲ **Coordination avec les projets de valorisation des berges et déplacements doux d'autres partenaires** : communes de Ris-Orangis et d'Évry-Courcouronnes, Département de l'Essonne (Baignade en Seine), RER vélo...
Sur Ris-Orangis, le programme en cours d'aménagement et de valorisation des rives de Seine comprend la réalisation d'un équipement public lié aux loisirs nautiques dit « Maison de la Seine », la requalification d'une baignade des années 1930, la renaturation des berges, la réalisation d'un port d'escale et d'infrastructures le long de des 3 km de chemin de halage, en bord de Seine.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Travail portant sur la charte du Parc Naturel Urbain (1er programme)

➲ Travail portant sur la gouvernance du Parc Naturel Urbain

➲ Poursuite de la coordination avec les projets de valorisation des berges portés par les maîtres d'ouvrages partenaires

2.2 LES TRANSPORTS ET LES MOBILITES

LA STRATEGIE CYCLABLE DE GRAND PARIS SUD

CHIFFRES CLES

➲ **8 villes** du territoire classées au baromètre national des villes cyclables 2021

➲ Près de **2 000 habitants** du territoire bénéficiaires de la Prime à l'achat d'un vélo à assistance électrique d'IDF Mobilités

ZOOM
VOIE VERTE DE CESSON SAINT-LEU

Avec le soutien financier de l'Etat, de la Région Ile de France et du Conseil Départemental de Seine et Marne, Grand Paris Sud a aménagé, le long de la RD 82, un axe de circulation destiné aux piétons et aux cycles.

Sécurisée et dissociée de la circulation automobile, cette voie verte d'environ 800 mètres s'insère dans un espace boisé classé, et bénéficie d'un traitement paysager de qualité.

LE CONTEXTE

Le Plan Vélo de Grand Paris Sud, adopté en juin 2019, a pour objectif de sécuriser et d'encourager les déplacements des cyclistes en intégrant une réflexion globale sur le maillage des aménagements, le développement de services liés au vélo, la promotion de la pratique cyclable et l'instauration d'une culture vélo sur le territoire.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Bilan de la première période triennale du plan vélo**

De nombreux chantiers ont été engagés malgré la conjugaison de facteurs défavorables au cours de la période 2020/2022 :

- Réalisation de 24 km de coronapistes à Evry-Courcouronnes
- Réalisation de 15 km d'aménagements cyclables
- Création de 500 places de stationnement et de 10 stations de gonflage à proximité des équipements communautaires
- Organisation de 43 ateliers de co-réparation en 2021/2022
- Création et diffusion d'une carte des balades sur le territoire.

➲ **Organisation de sessions de formation technique « consolider son expertise velo »**, avec le CEREMA et des associations cyclables, à destination des techniciens du territoire (voir la fiche *« Implication du bloc communal »* page 44).

➲ **RER Vélo**

La réalisation d'un réseau cyclable à haut niveau de service, décliné en plusieurs itinéraires, est l'une des réponses à la saturation des routes et des transports en commun, ainsi qu'à la pollution de l'air en Île-de-France. La démarche initiée en 2019 par le collectif Vélo IDF, et soutenue par les partenaires locaux, a permis de définir 9 itinéraires, représentant un linéaire de 650 km à l'échelle régionale.

Le territoire de GPS sera traversé par 2 branches du RER V :

- Ligne D2 (liaison Paris Corbeil-Essonnes), axe prioritaire, mise en service l'horizon 2025.
- Ligne D3 (liaison Paris Melun), axe secondaire, mise en service horizon 2030.

L'année 2022 a été consacrée à la stabilisation du tracé définitif de la ligne D2, et à la définition d'une stratégie de jalonnement.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Adhésion au programme « génération vélo » et organisation d'une formation dédiée aux éducateurs sportifs de GPS, afin d'intégrer la pratique du vélo au sein de l'offre des deux Maisons sport-santé du territoire et dans le cadre des opérations « Semaine des savoirs »

LES DEMARCHES TERRITORIALES EN FAVEUR DES MOBILITES DURABLES

CHIFFRES CLES

➲ Les transports représentent **50% des émissions de gaz à effet de serre** sur le territoire de Grand Paris Sud en 2018

ZOOM
ENQUETE MOBILITE INTERNE

Une enquête a été lancée en juin 2022 auprès de l'ensemble des agents de Grand Paris Sud afin de mieux appréhender leurs conditions de déplacements, recueillir des propositions pour améliorer les trajets pendulaires, et encourager le report vers des modes alternatifs à la voiture individuelle.

37% des agents (soit 561 répondants) se sont mobilisés, permettant ainsi de dresser un premier état des lieux des pratiques et des attentes en matière de mobilité.

L'utilisation de la voiture individuelle reste très largement majoritaire pour les déplacements (78% des agents) contre seulement 14% d'usagers des transports en commun et 3% de vélo.

L'ensemble des résultats a été diffusé sur le site intranet.

LE CONTEXTE

Dans une logique de transition sociale et écologique du territoire, la Communauté d'Agglomération promeut une approche coopérative et partenariale des démarches de management de la mobilité et s'emploie à développer de nouvelles solutions durables de déplacement.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Mise en place du forfait mobilité durable pour les agents communautaires**

Le dispositif, approuvé en Bureau Communautaire le 04 octobre 2022, est présenté dans la fiche « *Vers une administration éco-responsable* » page 73.

➲ **Expérimentation du lissage des heures de pointe**

Un questionnaire a été adressé aux 25 signataires de la charte.

Les principaux enseignements sont les suivants :

- Accroissement global et normalisation de la pratique du télétravail (autour de 2 jours/semaine, avec équipement informatique standardisé)
- Volonté d'ajustement des horaires de travail, et d'un lissage des heures de pointe
- Faible report modal depuis les transports collectifs vers la voiture à l'issue de la crise sanitaire.

L'évaluation s'est poursuivie au cours de l'été par la quantification des flux routiers sur le territoire de Grand Paris Sud, en vue d'observer les évolutions de la saturation aux heures de pointe entre 2019 et 2022.

Pour ce faire la Région a engagé une démarche expérimentale, en se basant sur les données issues de l'application d'aide à la conduite « Waze ».

Le bilan fera l'objet d'une restitution en début d'année 2023.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Vers un plan d'actions global pour la mobilité des agents (déplacements domicile-travail et professionnels)

➲ Formation des personnels à l'éco-conduite

DES PROJETS POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN

CHIFFRES CLES

- **17 gares RER** (ligne D)
- **30 km** de Sites propres
- **10 gares routières** majeures
- Plus de **80 lignes de bus**
- **1 000 points d'arrêts** bus
- Une **dizaine de parkings de stationnement** dont un parking labellisé P+R (Combs la Ville)

ZOOM
LES STATIONS DU TRAM T12

Les stations du Tram T12 réalisées en section urbaine répondent aux exigences de développement durable : équipées d'une dalle en béton dépolluant, qui permet de réduire le taux de monoxyde d'azote dans l'air, elles bénéficient d'un éclairage basse consommation et sont accompagnées de stationnement pour les vélos (abris de 24 vélos et/ou de consignes pouvant accueillir en double niveau 40 vélos).

LE CONTEXTE

Trois projets majeurs de transport en commun en site propre vont prochainement venir mailler les principales gares de RER et structurer le territoire de Grand Paris Sud : Le Tram T12 et le Tzen 4 sous maîtrise d'ouvrage d'Ile-de-France Mobilités, et le Tzen 2 piloté par le Conseil départemental de Seine & Marne.

Dans ce cadre, Grand Paris Sud intervient sur les espaces publics communautaires pour une insertion qualitative des infrastructures et pour défendre un projet équilibré adapté aux besoins des populations locales. En complément et en veillant à la qualité des correspondances, Grand Paris Sud et ses partenaires œuvrent à compléter l'offre des réseaux des bus du territoire.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

Tram T12

Sur le tracé urbain entre Épinay-sur-Orge et Évry-Courcouronnes, les rails et les poteaux d'alimentation électrique ont été posés dans leur intégralité. Le mobilier des stations sera déployé dans les prochains mois. En parallèle, la construction de l'atelier-garage du tram-train T12 s'est achevée en juin 2022.

T Zen 4

Après le déplacement des réseaux réalisés par les concessionnaires, les travaux de réalisation de la plateforme, d'adaptation et d'équipement des stations ainsi que l'installation de la signalisation ont démarré fin 2022. Les travaux du Centre Opérationnel Bus (COB) à Corbeil-Essonnes se terminent. Il accueillera une flotte de 30 bus 100% électriques ainsi que les ateliers de maintenance et le poste de commandement de la ligne.

Tzen 2

Les travaux de réalisation de la plateforme du site propre ont démarré dans la traversée du centre de Savigny-le-Temple.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

- Mise en service du Tram T12 fin 2023
- Mise en service du site propre dans le centre de Savigny-le-Temple au printemps 2023

2.3 LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

UN ACCOMPAGNEMENT POUR LA TRANSITION DES ENTREPRISES

CHIFFRES CLES
PRIMO-MODELISATION EN CROISANT LES OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT DES FLOTTES FIXES PAR LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ENERGIE (PPE) AVEC LE PARC DE VEHICULES DU 91 ET 77

➲ **2024** : si 2% de la flotte est convertie au GNV, cela représenterait un peu moins de **4500** véhicules immatriculés en Essonne ou en Seine-et-Marne

➲ **2030** : atteindre une part de 20 à 25 % de véhicules à faible émissions dans le parc automobile

ZOOM
POURSUITE DE LA PARTICIPATION DE GRAND PARIS SUD AU TRAVAUX DU PEXE (RESEAU DES ECO-ACTIVITES)

- 24 mars : Forum National des éco-entreprises
- 20 mai : AG du PEXE
- 10 juin : Rencontres ecotech (territoires IDF-entreprises)
- e-café réseau une fois par mois
- Partenariat pour l'organisation des Assises GPS « Vers une Supply Chain durable »
- Promotion des ressources et travaux du PEXE auprès des entreprises des Eco activités, notamment l'Annuaire des investisseurs de la transition écologique et énergétique et l'annuaire des nouveaux systèmes énergétiques

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Finalisation de l'étude «stations d'avitaillement multi-énergie »,** afin de déterminer un futur réseau de stations d'avitaillement en énergie décarbonée sur le territoire.
Un panorama global du territoire sur le sujet a été dressé, ainsi qu'un benchmark de l'existant au niveau régional, national voire international. Les projets de conversion de flottes des entreprises présentes sur le territoire ont été évalués précisément et le passage de véhicules alimentés par du GNV a été quantifié au mieux.
L'enjeu était aussi de connaitre l'intérêt des transporteurs pour les énergies décarbonées, les freins identifiés, les attentes vis-à-vis des pouvoirs publics et l'implantation de stations souhaitées mais également de localiser l'offre et la demande. Les différentes caractéristiques techniques d'une station, les coûts d'investissements nécessaires ont été présentés, ainsi que les différents outils de montages envisageables pour l'émergence des projets, afin d'aboutir à un plan de développement d'un futur réseau à échéances de court terme et de moyen-long termes.

➲ **Territoires d'industrie - Partenariat Safran**, dans le cadre du plan d'action «Territoire d'industrie » sur Grand Paris Sud, pour promouvoir et mettre en relation les ressources et entreprises locales et transmettre des informations pour divers projets bas carbone engagés par Safran :
• Suivi des projets de production ENR : installation de panneaux solaires sur les 2 sites Safran du territoire, réflexion sur les opportunités liées à l'implantation de méthaniseurs à proximité des sites, réflexion sur la géothermie.
• Consommation ENR : promotion des stations d'avitaillement en énergie décarbonée pour intégrer des bio-carburants dans les transports.
• Bâtiments et décret tertiaire : organisation d'une visite de retour d'expérience sur un site rénové « carbone neutre », implanté sur le territoire, en vue d'adapter le parc de bâtiments anciens. Mise en relation avec une start-up du territoire proposant un nouveau procédé d'éco-construction bois-paille.
• Présentation des différentes démarches de labellisation en faveur de la préservation de la biodiversité

➲ **Accompagnement des restaurants McDonalds du territoire sur les déchets abandonnés**
Mobilisation des services « déchets » des communes et de l'agglomération autour des directeurs de 10 restaurants de 9 communes du territoire afin de mettre en place un plan d'actions comprenant la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public par la mise en place de vaisselle réutilisable et poubelles supplémentaires, la réduction des emballages et l'augmentation de tournées de collecte. Ce plan d'actions est formalisé dans la signature d'une convention tripartite (restaurant / commune / agglomération).

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR :

➲ Partenariat avec GRDF afin de réfléchir au déploiement progressif du schéma d'implantation de bornes d'avitaillement en énergie décarbonée

DES ACTIONS DES ENTREPRISES DE L'ECONOMIE SOCIALE & SOLIDAIRE (ESS)

CHIFFRES CLES

➲ **20 porteurs de projet** ont participé à l'événement « Créer mon entreprise engagée »,

➲ **5 porteurs d'idée** ont pu bénéficier du programme « Booster mon idée engagée »

ZOOM
PARTICIPATION A INNOVATION GAME DE L'IMT-BS

50 étudiants en 1ère année de l'IMT-BS ont travaillé en équipe pendant 48 heures du 22 au 24 mars sur un défi proposé par le service « comment soutenir et favoriser l'émergence de projets ESS chez les 18-25 ans de Grand Paris Sud ? ».

Les propositions d'actions des étudiants nourriront les projets du service « Création d'entreprises ».

LE CONTEXTE

Grand Paris Sud soutient plusieurs partenaires de l'accompagnement et du financement des créateurs et développeurs de jeunes entreprises engagées en faveur de la transition sociale et écologique.

La CA GPS souhaite faciliter la mise en œuvre de leurs actions en les valorisant à travers ses outils de communication et/ou en les accueillant au sein de ses pépinières d'entreprises.

Tous les créateurs et entrepreneurs ciblés ne relevant pas pleinement de l'ESS, le service communique à propos d' « entrepreneurs engagés » avec l'objectif de les attirer et les accompagner dans leur engagement vers l'ESS.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **« Créer mon entreprise engagée »**

La 2ème édition de son événement annuel « 1 semaine pour créer mon entreprise » a été organisée du 3 au 7 octobre 2022. Au programme : un après-midi dédié à l'entrepreneuriat engagé qui s'est tenu le mercredi 5 octobre à l'Idée-Halle à Ris-Orangis, tiers-lieu représentatif de l'ESS sur le territoire.

20 porteurs de projet ont participé à cet événement et ont pu « pitcher » leur projet et échanger. En complément, 3 entrepreneurs de l'ESS ont témoigné de leur activité et leur parcours (l'association L'Attribut, la SCIC Oui je me lance et l'association AES - Apprendre et Entreprendre Solidaire).

A cette occasion, l'association France Active Seine-et-Marne Essonne, partenaire de Grand Paris Sud, a présenté son offre de services spécialisés pour l'ESS.

➲ **Booster mon idée engagée**

Grand Paris Sud a souhaité expérimenter en 2022 un dispositif de pré-incubation de créateurs d'entreprise engagée, en collaboration avec France Active Seine-et-Marne Essonne.

L'objectif est d'accompagner des porteurs d'idée vers la formalisation d'un projet. Pour cela, 5 porteurs d'idées ont été sélectionnés par un jury réuni le 10 novembre 2022. Ils ont ensuite bénéficié de 2 entretiens individuels et de 3 ateliers collectifs avant de pitcher leur projet à l'occasion d'un événement de clôture, le 15 décembre.

A posteriori les porteurs de projet pourront postuler au programme « Emergence » 2023 qui propose un an d'accompagnement individuel et collectif jusqu'à la création d'entreprise, ou créer leur entreprise directement.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Présentation des candidatures au programme « Emergence » 2023 et pérennisation du dispositif « Booster mon idée engagée »

2.4 L'AMENAGEMENT NUMERIQUE

LE NUMERIQUE COMME UN ACCELERATEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

CHIFFRES CLES

➲ **18 mobiles collectés** dans le cadre du dispositif d'inclusion numérique, d'économie circulaire et du numérique responsable mis en place avec Emmaus connect/les ateliers du bocage et Orange

➲ **20 « mobicartes » distribuées aux familles réfugiées venues d'Ukraine** en mars/avril dans le cadre de la convention de mécénat avec Orange.

➲ **8 capteurs installés** pour améliorer la connaissance de paramètre de santé publique dont 1 qualité de l'air, 5 pour exposition aux ondes électromagnétiques et 2 pour le comptage de véhicules)

ZOOM

OUTIL DE CONNAISSANCE DU NIVEAU DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DU PARC DE BATIMENTS DU TERRITOIRE

Les données du territoire, issues de la Base de Données Nationale des Bâtiments (BDNB) ont été collectées et valorisées dans l'objectif de disposer d'une véritable carte d'identité du parc de bâtiments. Cette base permet, concrètement, de recouper les données de l'observatoire de l'Habitat concernant les zones de Quartiers Politique de la Ville (QPV), et ce, en complément des connaissances issues des bailleurs sociaux partenaires de Grand Paris Sud permettant de configurer des outils d'aide à la décision en vue de la rénovation du parc de bâtiments.

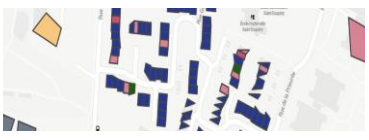

LE CONTEXTE

Suivant les trois piliers du développement durable : environnemental, économique et social, Grand Paris Sud œuvre en matière d'accès pour tous aux moyens de communication électronique, de sobriété énergétique des moyens de communication, d'axes d'inclusion numérique, de numérique responsable, de simplification des démarches et d'ouverture de l'administration.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Constitution d'un *Socle de données* autour des questions énergétiques et environnementales**
Ce travail est mené en lien avec et contribution de l'observatoire de la Transition Sociale Écologique et de l'observatoire de l'Habitat, ainsi que de l'observatoire du Développement Économique.

➲ **Lancement d'un « Wifi Territorial »** permettant aux citoyens d'accéder à Internet via le Wifi dans certains lieux du territoire, sachant que le Wifi consomme 15 fois moins d'énergie qu'une antenne télécom hertzienne 3G (sources : Étude de l'Univ. de Columbia, USA).

➲ **Mise en place de 5 capteurs d'ondes électromagnétiques** sur le territoire mesurant le rayonnement des antennes télécom, en réponse à une préoccupation sociétale en matière de santé publique. Une communication a été faite aux citoyens via les mairies et les données issues nourrissent l'Observatoire National des Ondes.

➲ **Pilotage de projets avec l'ANCT** selon la méthode Beta-gouv.
Des démarches d'investigation en équipe ont pu être menées sur une problématique de politique publique sur le territoire, en vue d'identifier/tester des pistes de solutions qui constitueraient une avancée pour les services et les citoyens. Le projet sélectionné a permis de traiter la thématique de la mobilité des femmes dans un Quartier Politique de la Ville à Grigny.

➲ **Lancement de travaux de R&D en partenariat avec l'Université de Paris-Saclay** autour du « Bureau des Temps » afin d'aider à la prise de décision en cohérence avec les rythmes de vie des citoyens.

➲ **Lancement de l'élaboration d'une stratégie de réduction de l'impact environnemental du numérique,** conformément aux obligations issues de la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France (Loi REEN de nov 2021).

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Mettre en œuvre le projet Résilience aux dômes de chaleur si la CA GPS est lauréate du PIA4

➲ Etablir le plan d'action et la strategie dans le cadre de la Loi REEN

2.5 SANTE ET LUTTE CONTRE LES RISQUES ET LES NUISANCES

L'AMELIORATION DE LA QUALITE DE L'AIR

CHIFFRES CLES CONCERNANT 3 POLLUANTS (SECTEURS EMETTEURS EN 2019 ET EVOLUTION 2005-2019)

Oxyde d'Azote (NOx) en 2019

↘ de 48% des émissions entre 2005 et 2019

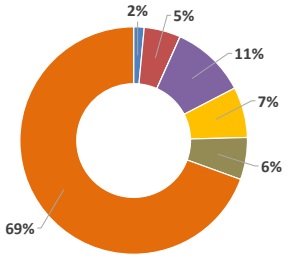

Particules (PM2.5) en 2019

↘ de 44% des émissions entre 2005 et 2019

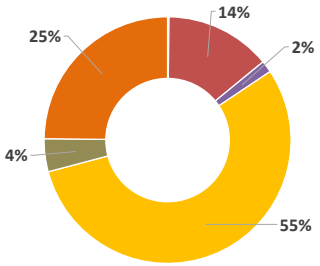

Composés organiques volatils (COV) en 2019

↘ de 52% des émissions entre 2005 et 2019

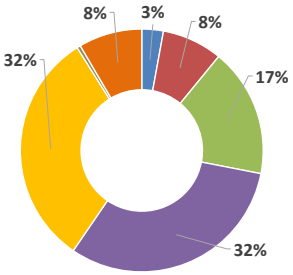

Légende :

- Branche énergie
- Chantiers
- Emissions naturelles
- Industrie
- Résidentiel
- Tertiaire
- Transport routier

LE CONTEXTE

Consciente des enjeux sanitaires liés à la pollution atmosphérique, Grand Paris Sud souhaite renforcer sa connaissance de la situation du territoire dans la perspective d'identifier et actionner les leviers dont elle dispose pour améliorer la qualité de l'air et réduire l'exposition des populations à ces nuisances.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ Adhésion à Airparif

Le 7 avril 2022, l'agglomération a délibéré pour adhérer à l'association Airparif, acteur clé de la qualité de l'air en Ile-de-France. Cette adhésion permet ainsi à Grand Paris Sud de marquer son intérêt pour l'amélioration de la qualité de l'air de son territoire.

Cette adhésion permettra également de bénéficier d'un accompagnement privilégié pour l'élaboration de son plan air renforcé et de la fourniture de données analysées et spécifiques au territoire en matière de la qualité de l'air, qui pourront être mises en avant au sein de l'observatoire de la transition sociale et écologique.

➲ Élaboration d'un bilan de la qualité de l'air

Un bilan de la qualité de l'air sur le territoire de l'agglomération a été produit par Airparif, relatif à l'année 2021 et concernant 2 catégories de pollution :

- Les polluants atmosphériques (particules, ozone, dioxyde d'azote, benzène …) : effets locaux et immédiats ;
- Les gaz à effet de serre (GES) : effets à long terme et à l'échelle de la planète.

Ce bilan, fourni dans le cadre de l'adhésion de GPS, vient également alimenter l'élaboration du plan air du territoire.

➲ Lancement de l'élaboration du plan air

En collaboration avec Airparif, l'agglomération a initié l'élaboration de son plan air renforcé, conformément à l'obligation réglementaire instaurée par la loi d'orientation des mobilités (LOM) du 24 décembre 2019.

Ce travail repose, d'une part sur l'évaluation de l'impact des actions déjà engagées par Grand Paris Sud dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), d'autre part sur l'élaboration d'une modélisation prospective de l'évolution des émissions polluantes du territoire et sur la réalisation d'une étude d'opportunité pour la mise en place d'une Zone à Faible Émission (ZFE). Ces éléments sont mis en comparaison des objectifs du Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PRÉPA). Dans le cas de figure où les objectifs ne seraient pas atteints, des mesures complémentaires en faveur de la qualité de l'air seront à programmer.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Finalisation du plan air renforcé

➲ Élaboration d'indicateurs représentatifs de la qualité de l'air du territoire de Grand Paris

LES MAISONS SPORT-SANTE : LE SPORT ACCESSIBLE A TOUS

CHIFFRES CLES

➲ **2 Maisons Sport-Santé** présentes sur le territoire de Grand Paris Sud

La maison Sport-Santé de Nandy/Savigny-le-Temple situé au stade nautique Jean-Bouin et la Maison Sport-Santé de l'Agora à proximité de la piscine et la patinoire à Évry-Courcouronnes.

MAISONS SPORT SANTÉ
EnVie d'Activité

Grand Paris Sud
Seine-Essonne-Sénart

LE CONTEXTE

Les Maisons Sport-Santé ont pour but d'accueillir et d'orienter toutes les personnes souhaitant pratiquer, développer ou reprendre une activité physique et sportive à des fins de santé, de bien-être, quel que soit leur âge. Elles s'adressent également à des personnes souffrant d'affections longue durée (ALD), de maladies chroniques, cancers nécessitant sur prescription médicale, une activité physique adaptée sécurisée et encadrée par des professionnels.

Les Maisons Sport-Santé, dont le fonctionnement est assuré par l'agglomération et les villes, réunissent des professionnels de la santé et du sport.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Maison Sport-Santé Nandy/Savigny-le-Temple : Renforcement de l'encadrement par l'équipe des éducateurs sportifs**

Les éducateurs sportifs de la ville renforcent, depuis septembre 2022, l'encadrement et le suivi des patients de la Maison Sport-Santé de Grand Paris Sud/Savigny/Nandy.

Plus de 120 patients sont inscrits. Pour répondre à cette demande croissante, six éducateurs sportifs de la ville ont commencé en septembre 2022 une nouvelle mission d'accompagnement des patients de cet équipement : après une formation spécifique et une réussite à l'examen, ils encadrent le public de la Maison sport-santé pour des séances de gymnastique, de fitness, de renforcement musculaire, de marche nordique, de danse, et de circuit training.

➲ **Maison Sport-Santé de l'Agora à Evry-Courcouronnes : Labélisation par le ministère des sports en janvier 2022**

En activité depuis mi-octobre 2021, la Maison Sport-Santé de l'Agora a été labellisée par le Ministère des sports en janvier 2022.

Une trentaine de bénéficiaires ont été dirigés vers la Maison Sport-Santé par leurs médecins. Ils bénéficient ainsi de 25h d'activités par semaine et profitent des conseils d'un nutritionniste et d'un coach mental.

LES PERSPECTIVES

➲ Communiquer pour faire connaitre ces équipements auprès des habitants de Grand Paris Sud

3 OEUVRER POUR UNE TRANSITION ECOLOGIQUE JUSTE ET INCLUSIVE

3.1 LA REDUCTION DES INEGALITES

LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA REDUCTION DES INEGALITES ET DE LA PRECARITE

ZOOM
VERS UNE INTEGRATION DE LA TRANSITION SOCIALE ET ECOLOGIQUE AU SEIN DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

La politique d'inclusion républicaine, au titre de l'accompagnement des publics vulnérables à l'échelle de l'agglomération et des quartiers prioritaires politique de la ville, doit pouvoir porter des objectifs en matière de transition sociale.

Une démarche va être engagée afin d'identifier les initiatives en matière d'alimentation, d'énergie et de mobilité portées par des acteurs du territoire souvent en lien avec l'agglo et/ou les communes.

En capitalisant sur ces actions existantes mais diffuses sur le territoire, il s'agira de formaliser des propositions visant à alimenter le prochain Contrat de Ville.

ZOOM
« MON AGGLO A VELO »

Animé en lien avec les communes et l'association ProVélo91, ce dispositif permet aux habitants de quartiers en politique de la ville de découvrir le territoire tout en pratiquant, voire en apprenant, l'usage du vélo.

A Ris-Orangis, un stage pour enfants et une balade de découverte à travers Grand Paris Sud ont ainsi été organisés en 2022.

LE CONTEXTE

Grand Paris Sud fixe à sa stratégie en matière de transition sociale et écologique un objectif de lutte contre les inégalités et d'inclusion. La politique menée en faveur de la maitrise publique des biens communs vise notamment à assurer aux habitants et aux usagers un service de qualité à un tarif juste et maitrisé.

De plus, l'agglomération mobilise des dispositifs permettant de lutter contre des situations de précarité.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Mobilisation du fonds de solidarité « Précarité énergétique » pour le raccordement d'une copropriété à un réseau de chaleur**

Grand Paris Sud a souhaité participer financièrement au raccordement de la copropriété du Parc Petit Bourg à Evry-Courcouronnes composée de 502 logements et classée en précarité énergétique, pour l'aider à recourir à une chaleur issue d'énergies renouvelables en remplacement du gaz et ainsi diminuer et stabiliser ses charges annuelles.

Pour ce faire, Grand Paris Sud recourt au « fonds de solidarité » qui a été créé dans le contrat de délégation de service public du réseau de chaleur GPSEP, afin de lutter contre la précarité énergétique. Il est alimenté chaque année par le délégataire, par le biais d'une redevance versée à Grand Paris Sud.

Les copropriétaires pourront donc bénéficier du tarif compétitif du réseau de chaleur dès la saison de chauffe 2022/2023.

➲ **Mobilisation du fonds solidarité eau**

Eau de Grand Paris Sud contribue au Fonds de solidarité « Eau » qui est versé et diligenté par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) des communes afin d'aider les ménages en situation de difficultés de paiement de leur facture d'eau.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Mise en œuvre de la démarche d'intégration de la transition sociale et écologique au sein du futur contrat de ville qui sera signé au 31 décembre 2023.

3.2 LA MOBILISATION ET L'IMPLICATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

3.2.1 LE GRAND PUBLIC

LA MAISON DE L'ENVIRONNEMENT, UN OUTIL D'EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

CHIFFRES CLES

➲ **12 000 visiteurs** sur le site de la Maison de l'Environnement

➲ **5 manifestations publiques** organisées sur le site

➲ **4 partenariats** en cours pour animer le site ou y mener des actions pour des publics particuliers

➲ **11 espaces thématiques** permanents d'explication et de démonstration (biodiversité des eaux et des jardins, apiculture, éco-jardinage, histoire des eaux urbaines, habitat écologique, parc animalier…)

ZOOM
EXEMPLARITE ET SOBRIETE DU SITE

En cohérence avec les messages délivrés, les choix opérés dans le cadre du fonctionnement du site visent l'exemplarité et la réduction de l'impact du site sur son environnement, qu'il s'agisse des consommations d'énergie, des choix de consommables, de la qualité des eaux rejetées ou de la consommation d'eau potable, de la réduction et la valorisation des déchets, de la biodiversité mais également en matière de solidarité.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Des manifestations thématiques sur le site de la Maison de l'environnement**

- *La Nuit des Musées*, balade racontée et contée autour d'outils anciens de la cuisine et du jardin.
- *Faire soi-même, un après-midi pour voir*. Expérimentation de techniques pour faire chez soi plutôt que d'acheter.
- *Les Escapades de l'été*. Jeux-découverte-rencontres autour du livre, de la nature et du plaisir d'être ensemble. Co-organisé avec La MLC de Cesson Vert-Saint-Denis.
- *Les Paintrimoines*, dans le cadre des journées du Patrimoine, et *La Journée du pain* sont des temps dégustation apprentissage du pain fait maison. Organisés avec l'Association Four à Pain Cesson Vert-Saint-Denis.

➲ **Organisation de visites du site et accueils de groupes**

- Accueil des nouveaux habitants des communes alentours
- Visite guidée du CMJ et Conseil des Sages de Villabé
- Visites et débats par les éco délégués du Lycée Sonia Delaunay de Cesson Vert-Saint-Denis
- Animations avec 12 classes dans le cadre de Vert-Saint-Denis ville verte pour appréhender la biodiversité de proximité
- Animations débats autour de l'eau naturelle et urbaine, de la vie des sols et de l'habitat écologique avec les 2èmes année « Génie Biologique » de l'IUT de Sénart
- Programme d'ateliers 2022 2023 familles : jardinage éco, sol, saisons, teintures végétales ou gestes responsables.
- Tous les mercredis matins, animations nourrissage et entretien du parc animalier avec les Centres de Loisirs.

➲ **Un site mis à disposition de partenaires qui y proposent des actions**

- L'association « Four à Pain de Cesson Vert-Saint-Denis », pour la promotion du pain « maison »
- La Maison des Loisirs et de la Culture de Cesson et Vert-Saint-Denis, pour l'utilisation des locaux et matériels apicoles du site, pour l'entretien technique et des activités pédagogiques.
- Des associations de personnes porteuses de handicaps utilisent les espaces du site à des fins éducatives.

➲ **Des actions ponctuelles hors les murs**

L'équipe est au service des acteurs du territoire sur des actions ponctuelles (présence sur manifestations, mise à disposition de matériel pédagogique).

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Réouverture de la Gratuiterie, juin 2023, en partenariat avec des associations ou entreprises locales
➲ Remise en culture de l'éco-jardin du site en partenariat avec un Institut Médico Educatif

2EME DEFI DES FAMILLES A ALIMENTATION POSITIVE DE GRAND PARIS SUD

CHIFFRES CLES

➲ **43 familles** ont participé à cette 2ème édition du défi, habitant **19 communes** du territoire, et réparties en **4 équipes**

➲ Ont été organisés :

- 8 sessions d'ateliers (pré-lancement, nutrition, cuisine)
- 2 visites de fermes
- 2 événements de lancement et de clôture du Défi réunissant l'ensemble des familles

➲ **Le défi a duré 4 mois** (mars à juin)

LE CONTEXTE

Le défi Familles à Alimentation Positive (FAAP), initié par la FNAB (Fédération Nationale des Agriculteurs Biologiques) en 2012, a pour objectif de démontrer de manière conviviale que l'on peut avoir une alimentation savoureuse, bio et locale, sans augmenter son budget alimentaire. Après une première édition enthousiasmante en 2021, Grand Paris Sud a décidé de renouveler l'opération. Il s'agissait de la 1ère édition du défi à l'échelle de l'Ile de France

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Conforter le partenariat avec le Groupement d'Agriculture Biologique (GAB) IDF**

L'accompagnement du GAB IDF a porté sur la préparation et l'animation du projet, des différents temps forts et des ateliers, la communication sur l'opération, le suivi des outils utilisés par les familles (notamment pour saisir et analyser les relevés d'achats alimentaires en début et fin de Défi), les contacts avec les agriculteurs bio du territoire.

➲ **Les temps forts du Défi**

L'organisation mixte distancielle/présentielle du 1er défi, plébiscitée par les participants, a été reconduite. La commensalité (acte de manger ensemble, de partager la même table) étant toutefois centrale, la convivialité a été de mise, lors de chaque rencontre ponctuant le défi :

- Évènement de lancement
- Ateliers nutrition et équilibre alimentaire dans l'assiette
- Atelier cuisine à base de produits bio locaux fournis et livrés par GPS, animé à distance par un chef du GAB IDF
- Visites de fermes du territoire : Ferme de l'Aunette à Ris-Orangis et Ferme Saint-Lazare à Grigny.
- Évènement de clôture, avec remise de lots aux participants, buffet végétarien et desserts préparés par les familles.

➲ **Un bilan positif** avec une évolution sensible des habitudes d'achats et d'alimentation des familles à l'issue du défi, et une augmentation de la part du bio et du local.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ La troisième édition du DEFI FAAP en 2023 innovera, avec l'intégration de « micros défis », complétant les temps forts habituels et renforçant l'implication des familles de façon ludique.

LE DEFI DES FAMILLES A ÉNERGIE POSITIVE DE GRAND PARIS SUD

BILAN DES 5 EDITIONS DU DEFI DES FAMILLES A ENERGIE POSITIVE ORGANISEES PAR GRAND PARIS SUD 2017 - 2022

➲ **190 familles** ont participé à l'opération, issues de **20 communes** du territoire

➲ **14% d'économie d'énergie** réalisée en moyenne par famille (contre 10% au niveau national)

➲ Grand Paris Sud systématiquement classé dans le Top 10 des territoires engagés en France

LE CONTEXTE

Le Défi des Familles à énergie positive est une opération ludique et conviviale, qui permet d'accompagner les habitants pour réduire la facture énergétique de leur logement.

L'objectif est de réaliser au moins 8% d'économie d'énergie grâce à des gestes du quotidien (aucun investissement financier ni travaux ne sont requis). Pour cela, les familles sont accompagnées tout au long du défi par Grand Paris Sud ainsi que la conseillère info énergie de l'ALEC Sud Parisienne.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Bilan et résultats de l'édition 2021/2022**

Lancée en décembre 2021, cette 5ème édition a rassemblé 26 familles regroupées en 5 équipes et représentant 8 communes du territoire.

Les familles ont réalisé, en moyenne, 12% d'économies (soit 300 € en moins sur la facture annuelle), contre 9,8% d'économies réalisées à l'échelle nationale. Grand Paris Sud s'est ainsi classé à la 9ème place des 31 territoires engagés dans l'opération.

Face à une plus faible motivation des familles constatée tout au long de cette 5ème édition, reflétant une tendance à « l'essoufflement » de l'opération observée également au niveau national, il a été décidé de ne pas reconduire le défi pour une 6ème édition. D'autres formes d'accompagnement des ménages seront proposées en 2023 en lien avec l'ALEC Sud Parisienne.

➲ **De nouvelles actions en faveur de la sobriété énergétique au quotidien**

En 2022, l'ALEC a travaillé sur de nouveaux formats d'intervention qui seront déployés début 2023, afin d'accompagner au mieux les ménages depuis les éco-gestes jusqu'au suivi des travaux de rénovation énergétique de leurs logements (développement de la « Fresque de la Rénovation », Ateliers « Brico Thermo », exposition itinérante…). L'objectif est de développer les conditions favorables d'une massification de la rénovation des logements.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Déploiement des nouvelles actions proposées par l'ALEC Sud Parisienne

D'AUTRES ACTIONS DE SENSIBILISATION DU GRAND PUBLIC

LES CHIFFRES 2022

DECHETS

➲ 63 participations de l'agglomération à différents types d'événements organisés sur le territoire pour sensibiliser au tri et à la prévention des déchets : intervention en porte-à-porte, contrôle qualité tri, Clean Up Day, fête de la ville, escapade d'été, agglo fun tour, printemps des jardiniers

➲ Réalisation de formations auprès des agents d'accueil des communes sur les changements de collecte à venir en 2023.

CHIFFRES CLES

➲ Entre 40 et 60 personnes sensibilisées lors de chaque évènement

➲ Entre 40 et 70 personnes sensibilisées lors de chaque intervention en porte à porte

➲ 206 personnes sensibilisées en septembre sur les changements de collecte prévus en 2023

➲ **Près de 3 000 personnes sensibilisées au total**

MOBILITE

➲ Sensibilisation des entreprises partenaires du Plan de Mobilité Inter-Entreprises d'Evry-Courcouronnes Sud Corbeil-Essonnes au dispositif « forfait mobilités durables » et « objectif employeurs pro-vélo ».

➲ Organisation d'ateliers de co-réparation vélo sur les communes du territoire.

CHIFFRES CLES

➲ Une vingtaine d'ateliers de co-réparation organisés, rassemblant environ 400 participants

ENERGIE

➲ L'ALEC Sud Parisienne mène de multiples actions de sensibilisation sur la transition énergétique de proximité pour les habitants : animations « écogestes », balades thermiques, conférences, visites, cafés de la rénovation, prêt de matériel (caméra thermique, kit éco-responsable).

➲ 2022 est marquée par un regain de participation du public ainsi qu'un intérêt marqué sur les sujets de la transition énergétique.

CHIFFRES CLES

➲ 16 événements : 1 balade thermique, 4 ateliers écogestes, 3 cafés de la rénovation, 2 « Fresque du climat », 1 atelier « Mes solutions Climat », 2 événements FAEP (mi-parcours et clôture), 3 animations « Pop'up Réno »

➲ **461 personnes sensibilisées et informées** lors d'animations « grand public »

EAU

➲ Les animations « bar à eaux » mises en place lors d'événements permettent de souligner l'impact économique et environnemental de la consommation d'eau en bouteille.

➲ Développement d'une animation « les Lacs de Grigny » pour montrer les techniques déployées pour aménager les berges et les plans d'eau.

➲ L'association Voisin Malin a poursuivi sa mission de sensibilisation auprès des propriétaires et locataires sur les économies d'eau par les éco-gestes et l'installation d'un kit d'économie d'eau. Les quartiers les Patios à Grigny et les Tarterets à Corbeil-Essonnes ont ainsi été sensibilisés.

CHIFFRES CLES

➲ **600 personnes sensibilisées** aux éco-gestes en matière de consommation d'eau

➲ 24 personnes participants à l'animation « Les Lacs de Grigny »

3.2 – LA MOBILISATION ET L'IMPLICATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

3.2.2 – LE MILIEU SCOLAIRE

LA TRANSITION ECOLOGIQUE AU CŒUR DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

CHIFFRES CLES

➲ En 2021-2022 : **6 établissements accompagnés** (4 écoles et 2 collèges)

➲ **110 adultes** (enseignants, animateurs, agents) formés ; **450 élèves** sensibilisés

ZOOM
ECOL'O TOP

➲ Un accompagnement qui s'inscrit dans la durée (3 ans)

➲ Une co-construction des projets et une coopération dans leur mise en œuvre

➲ Une approche globale de la transition écologique :

alimentation, biodiversité, consommation durable, déchet, eau, énergie, équité, santé & bien-être, solidarité.

LE CONTEXTE

Ecol'o top est un dispositif proposé depuis 2009 par Grand Paris Sud aux établissements scolaires du territoire pour accompagner en direct, avec ses équipes, les élèves et les équipes éducatives dans la mise en œuvre concrète de la transition écologique au sein de leurs établissements.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Ateliers éco-délégués avec les collèges Louis Armand à Savigny-le-Temple et La Tuilerie à Saint Germain les Corbeil**

Les objectifs étaient de nourrir la réflexion des éco-délégués quant à leur rôle et de les sensibiliser aux enjeux environnementaux en lien avec les réalités du collège. Les ateliers se sont attachés à les outiller sur la gestion de projet pour leur permettre d'imaginer et de réaliser des actions concrètes au sein de l'établissement.

➲ **Lancement de « Nouriterre », démarche partagée de réduction et valorisation *in situ* des restes alimentaires des cantines** afin d'enrichir le sol de coins nature avec potager.

Plusieurs établissements ont initié cette démarche en 2022, accompagnés par Grand Paris Sud (7 écoles de Ris-Orangis, 2 écoles de Villabé, le collège Louis Armand à Savigny-le-Temple et l'école Montelièvres à Morsang-sur-Seine).

Des ateliers et des temps de formation sont organisés afin de :

- mobiliser toutes les parties prenantes (gestionnaire, personnel de restauration, équipe éducative, convives…),
- réaliser un diagnostic pour mesurer et analyser les causes du gaspillage.

L'école Lavoisier à Lieusaint, engagée de plus longue date, a déployé cette année son volet pédagogique : formation des enseignants et de l'équipe du périscolaire au compostage ; atelier sensibilisation dans toutes les classes.

➲ **Autres faits marquants**

- Ateliers de co-construction avec deux classes de collège autour de la Stratégie Territoriale de la Biodiversité de Grand Paris Sud (*voir la fiche dédiée page 57*) ;
- Formation de tous les enseignants de l'école Le Chêne à Combs-la-Ville à un outil pédagogique sur l'empreinte écologique ;
- Création d'une mare pédagogique avec l'école André Malraux au Coudray-Montceaux.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Poursuite de l'accompagnement des projets en vue de réduire l'empreinte écologique des établissements scolaires

D'AUTRES ACTIONS DE SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

LES CHIFFRES 2022

DECHETS

➲ Menés sur la base d'une sensibilisation active et utilisant des techniques d'animation ludiques et interactives, Grand Paris Sud propose, via son prestataire, 4 ateliers sur les déchets : le tri des déchets, le compostage, le gaspillage alimentaire et les e-déchets.

CHIFFRES CLES

➲ 95 écoles sensibilisées

➲ 51 classes sensibilisées sur les différentes thématiques déchets

➲ **1 954 élèves sensibilisés** au tri et à la réduction des déchets

ENERGIE

➲ La maitrise de l'énergie et les changements de comportement étant nécessaires pour engager la transition énergétique, Grand Paris Sud propose, via son prestataire, un atelier sur les économies d'énergies parmi les animations pédagogiques destinées aux élèves.

CHIFFRES CLES

➲ **36 classes sensibilisées** sur les économies d'énergie.

EAU

➲ Des animations sont proposées aux élèves du primaire et du secondaire, s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique et coordonnées en lien avec les enseignants

➲ Découverte d'une zone humide, dans le cadre d'une promenade autour d'un plan d'eau pour sensibiliser les élèves aux pratiques de gestion des zones humides, à la biodiversité de ces milieux ainsi qu'aux conséquences de la pollution de l'eau.

CHIFFRES CLES

➲ **1 061 élèves au total sensibilisés** aux enjeux de la préservation de l'eau et aux éco-gestes

3.2 – LA MOBILISATION ET L'IMPLICATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

3.2.3 – LES ENTREPRISES

DES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE MOBILISATION DES ENTREPRISES

CHIFFRES CLES

➲ **118 participants** aux **Assises « Vers une supply Chain durable** » - 7 exposants - 3 tables rondes

➲ **11 Grands Comptes, 132 TPE-PME ainsi que 4 Directions de GPS**, des Partenaires locaux ont participé à la 2ème Convention d'Affaires « Achat local et responsable »

ZOOM

THEMATIQUES ABORDEES LORS DES ASSISES « VERS UNE SUPPLY CHAIN DURABLE »

➲ Sensibilisation des entreprises au décret tertiaire

➲ Présentation de étude « Plateforme Logistique du Futur » (CEREMA, LSN, étudiants en architecture)

ZOOM

REUNION DE TRAVAIL C50 « SOBRIETE ENERGETIQUE » - 13 DECEMBRE 2022

Le Club des dirigeants des grandes entreprises de Grand Paris Sud a été convié par l'agglomération à une réunion dédiée aux enjeux de la crise énergétique et des plans de sobriété, afin d'échanger sur les situations des entreprises et partager des informations utiles pour gérer la crise et envisager l'avenir sur ces sujets.

LE CONTEXTE

Dans le cadre de l'accompagnement au quotidien des entreprises, Grand Paris Sud sensibilise et informe sur les enjeux en matière de développement durable et de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE).

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Assises « Vers une supply chain durable » - 25 mars 2022**

Cet évènement encourage les entreprises de la logistique et du transport du territoire à s'orienter vers des solutions durables tant en matière de conception/rénovation de leurs bâtiments d'activité, que pour ce qui concerne l'évolution de leurs flottes, de leurs flux et de la multimodalité.

Cela a permis à la filière éco-activités de proposer des solutions innovantes susceptibles d'être intégrées par les acteurs de la Supply Chain fortement implantés sur le territoire.

➲ **Convention d'affaires « Achat local et responsable » - 18 octobre 2022**

Une 2° édition de la convention d'affaires Grand Paris Sud s'est tenue le 18 octobre 2022. L'objectif principal est de sensibiliser les acteurs économiques à l'achat local, à la fois pour stimuler l'économie et les partenariats locaux et ainsi favoriser la création d'emplois, mais également pour réduire l'empreinte carbone du territoire en réduisant les distances des approvisionnements et des déplacements.

➲ **Sensibilisation et information des entreprises sur les mesures en faveur de la transition écologique**

Une attention particulière sur la thématique de la transition écologique est mise en avant dans le dossier d'information remis lors des visites d'entreprises du territoire. Ainsi, les dispositifs en cours de l'ADEME tels que l'AAP decarb'flash, le dispositif Tremplin, les aides régionales avec notamment les aides à l'acquisition des véhicules propres, le diag eco-flux de Bpi France sont présentés. Un partenariat renforcé avec les CCI 91 et 77 vise à orienter les entreprises vers des accompagnements d'experts pour mettre en place un plan d'actions.

En parallèle, un fil d'information continu sur le site de Grand Paris Sud et sur la newsletter économique met en avant, au travers de témoignages d'entreprises du territoire, les mesures de l'Etat en faveur de la sobriété énergétique.

Un courrier d'information a également été adressé à près de 2 000 entreprises au regard de la crise énergétique actuelle.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Renouvellement de la manifestation convention d'affaires en réflexion pour 2023 (thématique à déterminer)

3.2 – LA MOBILISATION ET L'IMPLICATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

3.2.4 – LE BLOC COMMUNAL

IMPLICATION DU BLOC COMMUNAL

ZOOM
FORMATION DE REFERENTS COMPOSTAGE COMMUNAUX

Une formation « Guide composteur », a été organisée les 15 et 16 novembre à destination des techniciens des communes. L'objectif est d'avoir une personne référente dans chaque commune, afin de faciliter le déploiement du compostage sur le territoire.

ZOOM
DEMARCHES CIT'ERGIE A L'ECHELLE COMMUNALE

La commune de Ris-Orangis a souhaité s'engager dans la démarche de labellisation Cit'Ergie, avec le soutien de l'Ademe, et en collaboration étroite avec Grand Paris Sud également engagé dans ce processus. Le pré-diagnostic, étape préalable, a été réalisé en novembre 2022.

L'idée est de capitaliser sur la dynamique de ces démarches menées à des échelles complémentaires, pour initier des réflexions au sein d'autres communes du territoire, Grand Paris Sud en assurant la bonne coordination.

LE CONTEXTE

En mars 2021, le pacte de gouvernance entre les communes et la communauté d'agglomération a été instauré, affirmant la dimension d'un «bloc communal» consolidé et vivant. En déclinaison, un diagnostic en matière de relations aux communes et aux Habitants et de mutualisation a été posé en 2022, permettant notamment de recenser les besoins des communes et de l'agglomération.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ Groupes thématiques « élus »

Groupe « Energie »
Un groupe dédié à l'énergie a été initié en 2022 et s'est réuni à 2 reprises, le 30 mai puis le 3 octobre. Ouvert aux élus communaux et communautaires, et animé par l'élu délégué à l'énergie, ce groupe a vocation à échanger sur les problématiques et actions existantes ou à engager à l'échelle de l'agglomération et des communes pour accélérer la transition énergétique du territoire.

Groupe « Plan vélo »
Le 20 septembre 2022, un groupe de travail consacré au Plan vélo a réuni des élus communaux. Un 1er bilan du plan vélo de GPS sur la période 2020-2022 a été présenté, ainsi que les perspectives d'aménagements cyclables pour 2024-2026.

➲ Réseaux d'échanges techniques

Réunion du réseau des référents « Energie / Fluides »
Une nouvelle rencontre des techniciens a été organisée le 14 juin 2022. Ce réseau constitue un lieu d'échanges sur les dernières actualités réglementaires, les dispositifs de financement, les outils de suivis, les projets de l'agglomération (ex : SD rénovation bâtiments) et des communes, les bonnes pratiques, etc.
L'objectif est de gagner en efficacité en matière de suivi des fluides des patrimoines respectifs de chaque structure et de pouvoir engager des démarches de rénovation énergétique de manière éclairée.

Formation sur les aménagements cyclables
Fin 2021, Grand Paris Sud a organisé, avec l'appui du Cerema, plusieurs sessions de formation à destination des techniciens du territoire. La dernière session a eu lieu en février 2022. Au total, ces formations auront rassemblé une cinquantaine de techniciens de l'agglo, des communes, des aménageurs,…

Lancement du Club « Transition écologique » des techniciens des communes et de Grand Paris Sud
Ce club s'est réuni pour la 1ère fois le 6 décembre 2022. Ce réseau technique vise à permettre une acculturation commune en matière de transition écologique, de favoriser les échanges et la connaissance des réalisations et projets sur le territoire, et de déterminer des axes de travail communs. Il s'agira également d'identifier les expertises et les ressources disponibles au sein des collectivités, qu'il s'agisse de l'agglomération ou des communes.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Poursuite des démarches permettant de mobiliser et impliquer le bloc communal, à destination des élus et des techniciens des communes

3.2 – LA MOBILISATION ET L'IMPLICATION DES ACTEURS DU TERRITOIRE

3.2.5 – AUTRES ACTEURS

ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITES PARTENAIRES A L'INTERNATIONAL

ZOOM
MISSION TECHNIQUE EN MAURITANIE DANS LE CADRE DU PROJET ARENDDRE

En novembre 2022, des agents de Grand Paris Sud, de la direction des relations internationales et de la direction des transports, déplacements et mobilités ont participé, à Nouakchott, à un atelier sur le transport urbain afin de contribuer à la conception de lignes de bus pilote et étudier les premiers scénarios du Plan de Mobilité Urbain Durable.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Projet ARENDDRE (Appui à la Région de Nouakchott pour un Développement Durable, Résilient et Équitable)**

Grand Paris Sud a accueilli en mars 2022 une délégation d'élus et de techniciens de la Région de Nouakchott (Mauritanie). Cette mission d'échanges a permis à la délégation de prendre connaissance de façon concrète de la réalité des enjeux et des activités, tant politiques que techniques, de Grand Paris Sud dans les domaines de l'éclairage public et des transports.

De nombreux acteurs ont pu ainsi être rencontrés et des visites de terrain réalisées. Ces échanges ont permis à la Région de Nouakchott d'ouvrir de nouvelles perspectives dans la mise en œuvre du projet : ouverture éventuelle à un partenariat public / privé, mise en place de systèmes intelligents (gestion de lampadaires, suivi des bus…etc.), choix de matériels roulants spécifiques (de type minibus) pour les lignes pilotes ou encore la création d'un SIG.

La sélection de bureaux d'études a aussi permis à la Région de Nouakchott d'engager concrètement les réalisations du Plan de Mobilité Urbain Durable (PMUD) et du Schéma d'éclairage public. Les états des lieux ont pu être menés et les premières propositions en matière d'aménagement ont été proposées.

➲ **Projet « Pour une gouvernance partagée 2 et économie circulaire »**

Suite à la formation effectuée en 2021, la Commune V de Bamako (Mali) a décidé de réaliser un état des lieux des démarches existantes sur son territoire dans le domaine de l'économie circulaire. Plusieurs dizaines d'acteurs ont ainsi pu être identifiés.

La Commune va poursuivre son action en sensibilisant les populations aux pratiques de l'économie circulaire, en renforçant la visibilité des acteurs existants et en favorisant les échanges d'expériences.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Poursuite du projet ARENDDRE sur les volets mobilité et éclairage public

➲ Réalisation à Bamako d'un forum sur l'économie circulaire

4 AFFIRMER LA MAITRISE PUBLIQUE DES BIENS ESSENTIELS ET PORTER UN NOUVEAU MODELE DE GESTION DES RESSOURCES TERRITORIALES

4.1 LE CYCLE DE L'EAU

Grand Paris Sud conçoit et met en œuvre une politique de l'eau résolument globale et intégrée, fondée sur la maîtrise publique du service et des outils à court, moyen et long termes au service de la transition sociale et écologique du territoire.

Cette politique concerne à la fois le petit cycle et le grand cycle de l'eau, au titre duquel les milieux humides avec la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations).

LES ACTIONS MENEES DANS LE DOMAINE DE L'EAU POTABLE

Eau Grand Paris Sud
Votre service public de l'eau

CHIFFRES CLES

- Près de **270 000 habitants** desservis par la Régie Eau de Grand Paris Sud, soit près de 76% de la population
- **2 Stations** de potabilisation propriétés de Grand Paris Sud à Corbeil-Essonnes et Saintry-sur-Seine
- **1 205 km** de réseau d'eau potable
- **3 217 poteaux** incendie entretenus et visités sur un cycle de deux ans

ZOOM
LES OBJECTIFS DU SYNDICAT MIXTE FERME D'APPROVISIONNEMENT

- Propriété 100 % publique des ouvrages
- Compétences production et transport
- Organisation à la bonne échelle territoriale
- Tarif mutualisé et maitrisé
- Un mode de gestion futur à définir – pas d'a priori

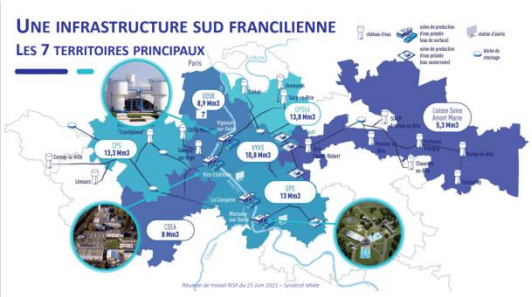

LE CONTEXTE

En matière de Petit cycle de l'eau, et notamment d'eau potable, Grand Paris Sud poursuit sa stratégie qui vise à accroître sa maîtrise publique des services et des outils afin d'assurer la bonne gestion de l'eau en tant que bien commun.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

Extension de la Régie de l'Eau potable

Le 1er janvier 2022, 7 nouvelles communes ont intégré la Régie Eau Potable de Grand Paris Sud, qui distribuait d'ores et déjà en eau potable 13 communes du territoire.

Finalisation du Schéma Directeur de l'eau potable

Le Schéma Directeur a été finalisé en 2022 et a permis de déterminer un programme de renouvellement des conduites. Des axes d'amélioration sur le réseau (pression insuffisante ou trop élevée, temps de séjour trop long) ont été définis.

Rédaction du Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE)

Le PGSSE est le document permettant de définir les conditions actuelles de sécurité des ouvrages et canalisations ainsi que les moyens pour améliorer cette sécurité. Il s'agit d'un document amené à évoluer selon le principe d'amélioration continue.

Création d'un syndicat mixte fermé d'approvisionnement en eau potable

Le Syndicat regroupe, dès sa création, les Communautés d'agglomération de Grand Paris Sud, Cœur d'Essonne, Val D'Yerres Val de Seine ainsi que l'EPT Grand Orly Seine Bièvre, avec le soutien du Conseil Départemental de l'Essonne. L'agglomération Paris Saclay est membre associé, le SIARCE, quant à lui, devrait intégrer le syndicat dans un 2ème temps.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

- Finalisation de l'étude sur la Défense Extérieure Contre l'Incendie pour permettre l'amélioration du parc incendie et la signature des arrêtés municipaux
- Les Audits et avenants de fin contrat de distribution d'eau potable pour les communes en délégation de service public seront finalisés en 2023
- Installation du syndicat mixte fermé d'approvisionnement en eau potable

LES ACTIONS MENEES DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT

CHIFFRES CLES
PATRIMOINE DE GRAND PARIS SUD

➲ **2 stations d'épuration** de 250 000 Équivalents-habitants pour la station à Evry-Courcouronnes et 6 000 Équivalents-habitants pour la station au Coudray -Montceaux

➲ **796 km** de réseaux d'eaux usées

➲ **110 postes** de refoulement

ZOOM
VERS UNE REGIE PUBLIQUE D'ASSAINISSEMENT

À compter du 1er janvier 2023, une régie d'assainissement gérera la collecte des effluents de 19 communes de Grand Paris Sud.

Cette régie à simple autonomie financière permettra d'associer la société civile à son conseil d'exploitation avant toute prise de décision par Grand Paris Sud.

LE CONTEXTE

En matière de Petit cycle de l'eau, et notamment d'assainissement, Grand Paris Sud poursuit sa stratégie qui vise à accroître sa maîtrise publique des services et des outils afin d'assurer la bonne gestion de l'eau en tant que bien commun.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Avancement schéma directeur de l'assainissement**

Le schéma directeur permet, à partir d'un diagnostic des réseaux, de prioriser les travaux nécessaires pour assurer l'étanchéité des réseaux d'eaux usées et éviter de drainer les eaux des nappes. De même, il permet de localiser les secteurs où des eaux usées sont collectées par le réseau d'eaux pluviales et rejoignent directement le milieu. Ce schéma directeur sera finalisé fin 2023.

➲ **Adoption d'un règlement d'assainissement**

Ce règlement, adopté en conseil communautaire du 27 septembre 2022, fixe les obligations de l'exploitant, des abonnés, des usagers et des propriétaires. Il définit les règles de raccordement aux réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales. Il précise les rejets interdits pour assurer le bon fonctionnement et la pérennité des réseaux.

➲ **Modification des statuts de la SPL Confluence Seine Essonne Énergie par délibérations concordantes du SIARCE et de GPS en juin 2023**

Le champ d'intervention de la SPL a été élargi à la gestion de la station d'épuration du Coudray-Montceaux et à la réalisation des études épuratoires.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Mise en service de la Régie de l'assainissement assurant la collecte des effluents de 19 communes

➲ Reprise de la gestion des stations d'épuration d'EXONA, d'Evry-Courcouronnes et du Coudray-Montceaux par la SPL Confluence Seine Essonne Energie

ACTIONS SUR LES COURS D'EAU ET LES MILIEUX HUMIDES

CHIFFRES CLES

➲ La taxe GEMAPI est entrée en application en 2022, pour un produit de **4 500 000 €,** pour les **7 cours d'eau** du territoire de Grand Paris Sud.

ZOOM

LA GESTION DES LACS DE VIRY-CHATILLON ET GRIGNY

Grand Paris Sud et l'EPT Grand Orly Seine Bièvres se sont associés pour gérer l'ensemble des lacs de Viry-Châtillon et Grigny.

L'année 2022 est marquée par le lancement du renouvellement du plan de gestion et par la mise en œuvre d'une action très concrète : le réensablement des ilots à Sternes, afin de permettre à ces oiseaux d'y faire une halte au cours de leurs migrations de l'Arctique à l'Afrique du Sud.

LE CONTEXTE

Dans le cadre du Grand Cycle de l'eau, Grand Paris Sud met en œuvre des démarches stratégiques et réalise des actions sur les cours d'eau et les milieux humides du territoire, afin de rendre celui-ci plus résilient face au changement climatique et d'en préserver la biodiversité.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Etude territoriale de vulnérabilité aux crues de la Seine et plan de continuité d'activité**

L'étude a été lancée en 2021 et s'est terminée en 2022. Elle a pour objet de mieux connaître le risque lié à différents niveaux de crues de la Seine et la vulnérabilité, comme la capacité de résilience, du territoire. Elle a permis de définir les procédures à mettre en place pour maintenir l'activité des services publics assurés par l'agglomération.

➲ **Participation au programme d'actions et de prévention des inondations de la Seine et de la Marne franciliennes – Approbation du programme 2022-2028 portée par l'EPTB Seine Grands Lacs**

L'adoption de ce programme qui mobilise plus de 50 maîtres d'ouvrages dont Grand Paris Sud est reporté à l'automne 2023. Les actions débuteront à la suite.

➲ **Lancement de l'étude du plan de gestion du ru de l'Ecoute s'il pleut**

Sur la base d'un diagnostic, cette étude va permettre de définir les opérations d'entretien et de renaturation nécessaires au bon état de ce cours d'eau.

➲ **Poursuite de la campagne contre les plantes invasives**

Les services de Grand Paris Sud poursuivent leurs actions pour lutter contre la Jussie qui, par son développement effréné, pose de graves problèmes. Elle couvre la surface de l'eau et empêche la lumière d'atteindre les autres plantes aquatiques. Peu à peu, ces dernières disparaissent et, avec elles, les espèces animales également.

Les perspectives ou projets à venir

➲ Réalisation de diverses études en lien avec l'évolution du ruissellement et l'impact du changement climatique sur le territoire

➲ Adoption en 2023 du programme d'actions et de prévention des inondations de la Seine et de la Marne franciliennes

4.2 LES ACTIONS EN FAVEUR DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION

VERS UNE STRATEGIE AGRICOLE ET ALIMENTAIRE TERRITORIALE

ZOOM
ORGANISATION D'ATELIERS AVEC LES ACTEURS PROFESSIONNELS

➲ 4 ateliers prévus, pour finaliser la stratégie et construire le plan d'actions.

➲ **2 ateliers en novembre 2022** (thématiques des enjeux 2 et 5 ci-contre) ont rassemblé une **trentaine d'acteurs** très divers, permettant des échanges riches et constructifs : agriculteurs, Chambre d'Agriculture, Lycée agricole Bougainville, Auchan, Villes de Moissy-Cramayel et Savigny-le-Temple, DDT77, DRIAAF, Région, CD77, Coop bio, services de restauration collective de GPS et communaux, etc.

LE CONTEXTE

En partenariat avec Cœur d'Essonne Agglomération, Grand Paris Sud est lauréat de l'AMI TIGA 2 pour la réalisation d'une Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale partagée entre les deux territoires. L'étude a démarré en septembre 2021.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

Le diagnostic a mis en évidence **5 enjeux**, présentés au printemps en Conférence des Maires, aux agriculteurs et aux partenaires du territoire, et validés :

1. **Préserver le potentiel alimentaire du territoire** en particulier en préservant le foncier agricole et la fonctionnalité des exploitations, en facilitant les transmissions et les installations ;
2. **Faciliter la transition agroécologique et la diversification** notamment en expérimentant de nouvelles pratiques, en accompagnant la diversification et en soutenant les installations agricoles ;
3. **Accompagner les outils agro-industriels** selon leurs échelles et les besoins spécifiques des filières ;
4. **Garantir un accès à une alimentation de qualité pour tous** en particulier en sensibilisant les différents publics, en luttant contre le gaspillage et la précarité alimentaires, en développant les circuits courts ;
5. **Maximiser la part de produits locaux dans les achats de la restauration collective et hors domicile, et en grande distribution (Grandes et moyennes surfaces)** notamment en caractérisant les besoins des acheteurs et l'offre des producteurs, en étudiant l'opportunité de nouveaux outils de transformation …

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Achèvement des ateliers professionnels thématiques, et réalisation d'une concertation citoyenne sur l'alimentation ;

➲ Rédaction du plan d'actions de la Stratégie Agricole et Alimentaire Territoriale (SAAT)

DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DE PROXIMITE : DES PROJETS QUI SE DEVELOPPENT

CHIFFRES CLES

- **223 ha en bio** en 2022, soit **4,5 %** des 4 940 ha agricoles que compte GPS
- **+ 42 %** des surfaces en bio entre 2011 et 2019
- Environ **10%** des exploitations dites ''spécialisées'' (maraîchage, arboriculture, apiculture…) sur la soixantaine œuvrant sur GPS

LE CONTEXTE

Proposer aux habitants de Grand Paris Sud une alimentation saine et abordable pour tous, via des produits agricoles de proximité, est une ambition forte de l'agglomération, renforcée par la crise sanitaire au printemps 2020. Cet objectif se poursuit notamment grâce à des projets agricoles initiés ou portés avec les communes, en complément des initiatives professionnelles privées.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

Ferme de l'Aunette à Ris-Orangis

L'aménagement de la ferme de l'Aunette se poursuit progressivement, avec :

- la réalisation du forage d'irrigation par Grand Paris Sud
- l'installation de tunnels et serres (pour accroître la période de production et protéger les cultures des intempéries), couvrant maintenant 2 300 m².
- la plantation de haies mellifères et fruitières aux multiples vertus, sur 1 200 m linéaires, notamment grâce à un chantier bénévole encadré par l'association Haie Magique.
- et bientôt les poulaillers mobiles de l'atelier poules pondeuses.

La gamme de légumes s'est donc largement étoffée, vendue en paniers via l'AMAP « Alimentation Géniale » de Ris-Orangis, ainsi qu'une boutique en ligne.

Les familles inscrites au Défi des Familles à Alimentation Positive (*voir la fiche dédiée page 35*) ont pu découvrir l'exploitation lors de la journée de visite de fermes du territoire le 12 juin.

Ferme urbaine communale de Moissy-Cramayel

La ferme communale a aussi été équipée d'un forage d'irrigation réalisé par GPS, entré en service cet été, et qui permettra d'augmenter progressivement la surface mise en culture.

Afin de diversifier les produits proposés à la cantine, ce sont aussi plus de 225 arbres fruitiers et 180 petits fruits qui ont été plantés, sur 5 000 m².

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

- Poursuite de l'aménagement spatial de chacune des exploitations
- Diversification progressive des productions et des débouchés locaux

DEVELOPPEMENT D'UNE AGRICULTURE DE PROXIMITE : DES PROJETS EN COURS

ZOOM
VERGER DE LA FERME DE VARATRE

L'association Vergers Vivants de Lieusaint poursuit l'entretien du verger communautaire mis à sa disposition depuis 2020, ainsi que ceux de Lieusaint et Saint-Pierre-du-Perray, pour au total :

- 300 poiriers sur 3 000 m²
- 3 200 pommiers sur 1,5 ha dont le ramassage a été fait de manière collective ; un pressage de pommes a eu lieu le 29 septembre, au sein de la ferme de Varâtre, avec les membres et partenaires de l'association.
- environ 12 tonnes de pommes ont donné plus de 5 000 litres de jus.
- plus de 6 tonnes ont également été cueillies pour la vente de fruits de table.

Loïc Jean, apiculteur, a également installé une vingtaine de ruches dans le jardin à l'arrière de la ferme. Cette première saison ''d'acclimatation'' et de restauration des essaims mis à mal pendant l'hiver 2021 a tout de même donné un miel de tilleuls du Carré très pur, pour une vingtaine de kilos par ruche.

LE CONTEXTE

Des projets d'agriculture urbaine, à forte valeur sociale, et installés au sein du tissu urbain plus dense de l'agglomération, se développent également. Portés par des communes, ou des associations, et accompagnés par GPS, ils viennent compléter l'offre en produits frais locaux, au plus près des habitants, et en les y associant pleinement.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ Finalisation de l'étude de potentialités agricoles du Cirque de l'Essonne

Le diagnostic réalisé par le Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB) IdF a conclu à un potentiel certain de maintien et de développement de l'activité agricole sur le site, tout en pointant des freins à lever ou à prendre en compte (constructibilité, forte humidité des sols de certains secteurs, risque de vandalisme lié au contexte urbain etc.).

La seconde partie de l'étude apporte des éclairages objectifs et techniques très fins, permettant de rationaliser les réflexions sur ce qu'il est réellement possible de mettre en place, afin que les activités agricoles soient compatibles entre elles et avec le statut d'ENS du site, économiquement viables, etc. Des scenarii combinent plusieurs types d'activités agricoles (grandes cultures, maraîchage, élevage, arboriculture, viticulture), afin d'occuper au mieux l'espace agricole du Cirque.

➲ Avancement des projets lauréats de l'appel à projet « Quartiers Fertiles » de l'ANRU

La commune de Savigny-le-Temple a inauguré, le 29 juin 2022, deux projets cofinancés par l'ANRU et GPS. Ce moment convivial a permis de mesurer l'appropriation des deux sites par les habitants : le potager participatif et solidaire Soli Serre, et le Jardins des senteurs et saveurs. Près de 80 ateliers y ont été organisés, qui ont permis de sensibiliser environ 680 participants à la production d'une alimentation saine et durable : production de plants, mise à disposition de micro-parcelles de culture, petits fruits et plantes aromatiques en accès libre, etc.

Le projet de ferme urbaine à Grigny s'est poursuivi avec l'identification de trois espaces d'agriculture urbaine : Centre de loisirs Ribambelle, Centre de vie sociale Marie Curie, et partie Nord du Square Vlaminck. L'aménagement de ces potagers pédagogiques est co-construit avec les habitants de chaque site, notamment lors d'ateliers de concertation avec les futurs usagers, conduits en juillet 2022 par la start-up « Merci Raymond ». L'installation de ces espaces est prévue au printemps 2023.

Un projet également à Moissy-Cramayel, qui porte sur la plantation d'une forêt comestible sur un terrain de football inutilisé.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

- Poursuite du travail sur le volet agricole du Cirque de l'Essonne
- Poursuite des réflexions sur la valorisation de la Ferme de Varâtre en tant que tiers-lieu nourricier

4.3 LA BIODIVERSITE

STRATEGIE TERRITORIALE DE LA BIODIVERSITE

CHIFFRES CLES

- **9 ateliers** organisés au total
- Plus de **270 participants**
- Plus de **300 pistes d'actions** recueillies

ZOOM

DES COLLEGIENS MIS A CONTRIBUTION

Des ateliers ont été organisés dans 2 collèges du territoire (Saint-Germain-lès-Corbeil et Savigny-le-Temple).

L'objectif pour les 55 élèves participants : répondre à la question « *Quelles actions pourriez-vous mettre en œuvre dans votre quotidien pour préserver ou améliorer la biodiversité ?* ».

Au total, ce sont 33 pistes d'actions qui ont été proposées par ces collégiens.

LE CONTEXTE

Grand Paris Sud a souhaité formaliser son engagement en faveur de la préservation et la reconquête de la biodiversité locale à travers l'élaboration d'une stratégie territoriale de la biodiversité, en privilégiant sa co-construction.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ Poursuite des ateliers de co-construction de la stratégie

Grand Paris Sud a souhaité associer à la démarche l'ensemble des partenaires et acteurs du territoire (communes, services de l'État, aménageurs, associations naturalistes, conservatoires d'espaces naturels, syndicats de rivières, entreprises, etc.).

Un nouvel atelier « multi-acteurs » a été organisé en mars 2022, au cours duquel les participants ont travaillé sur les thématiques d'aménagement et de planification et ont proposé des pistes d'actions.

Par ailleurs, le grand public a également pu contribuer, dans le cadre d'ateliers dédiés, qui se sont tenus en visioconférence en mars 2022. Un focus sur les jeunes a été réalisé avec l'organisation d'ateliers dans les collèges (*cf zoom ci-contre*).

Enfin, en complément de l'atelier consacré aux agents de la Communauté d'agglomération organisé en décembre 2021, un questionnaire a été transmis à l'ensemble des agents.

➲ Finalisation de la stratégie

Sur la base d'un diagnostic territorial, et des travaux en ateliers multi-acteurs, ces 4 enjeux stratégiques ont été mis en évidence :

- Un socle de connaissance sur la biodiversité à renforcer et à diffuser
- L'ensemble des acteurs du territoire à acculturer et à impliquer
- Un fonctionnement écologique du territoire à préserver et à conforter
- Un équilibre ville-nature à trouver pour faire de Grand Paris Sud un territoire résilient.

Cette stratégie se déclinera par la rédaction et la mise en œuvre d'un plan d'actions, nourri des propositions et pistes de réflexion recueillies tout au long de la démarche de co-construction.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Un temps de restitution et de présentation de la stratégie sera organisé avec les acteurs qui ont été mobilisés au cours de la démarche

➲ Mise en œuvre des premières actions de la stratégie

AMENAGEMENT DU CIRQUE DE L'ESSONNE

CHIFFRES CLES

➲ **67 634 €** dépensés pour le nettoyage en 2022

➲ **100 T** de déchets évacués

ZOOM

LANCEMENT OFFICIEL DES TRAVAUX

Le lancement des travaux a fait l'objet d'une inauguration organisée le 11 octobre 2022 permettant de souligner la concrétisation d'un projet ambitieux et très attendu.

LE CONTEXTE

Suite au « plan-programme 2017/2023 » élaboré par le CAUE91 et validé par la communauté d'agglomération, le Département de l'Essonne, le SIARCE et les villes de Corbeil-Essonnes, Lisses et Villabé, une convention cadre de nature en ville a été signée le 28 mai 2018 entre l'ensemble de ces partenaires. Cette convention a permis de lancer les études pour un vaste projet de préservation et de valorisation du Cirque de l'Essonne avec pour ambition de :

- Favoriser l'ouverture et la lisibilité du site
- Rendre le site aux habitants en favorisant la mixité des usages
- Reconquérir cet espace naturel et gérer la mosaïque des milieux naturels et agricoles remarquables
- Valoriser l'activité agricole du site

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Finalisation du nettoyage**

Une dernière opération de nettoyage a été menée par GPS et le SIARCE a pu relancer la dernière phase du nettoyage de la zone humide.

➲ **Lancement des travaux sous maîtrise d'ouvrage de Grand Paris Sud**

Le marché portant sur différentes catégories de travaux (travaux forestiers de défrichage et d'abattage ; travaux de terrassement et de mise en œuvre de sols ; travaux liés aux ouvrages bois, mobiliers et signalétique) a pu être notifié le 19 mai 2022. Après 3 mois de préparation, les travaux ont été lancés à partir du 11 octobre 2022.

➲ **Finalisation de l'étude d'opportunités de diversification et de développement de l'activité agricole** (Voir la fiche *«Développement d'une agriculture de proximité : des projets en cours » page 55*)

➲ **Poursuite des acquisitions**

Des problématiques d'acquisition ont été soulevées et restent à solutionner pour pouvoir poursuivre le projet de préservation et de valorisation du Cirque de l'Essonne.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Finalisation des acquisitions nécessaires à la mise en œuvre du projet

➲ Poursuite des travaux sous maîtrise d'ouvrage GPS jusqu'en 2024

➲ Finalisation des études de maîtrise d'œuvre pour la zone humide par le SIARCE

PRESERVATION DES ESPACES NATURELS REGIONAUX

CHIFFRES CLES

➲ **5 300 ha** de forêts et d'espaces semi-naturels dont 3 713 ha classés en Espaces Naturels Sensibles

➲ **120 000 €** annuels de contribution financière au fonctionnement des espaces naturels régionaux gérés par l'Agence des Espaces Verts

ZOOM

LES AXES STRATEGIQUES DE LA CHARTE FORESTIERE DU MASSIF DE SENART

Cette future charte s'articulera autour des 3 axes suivants :

➢ Connecter Sénart et son territoire ;

➢ Protéger et mettre en valeur la diversité des milieux naturels de Sénart ;

➢ Conduire une gestion sylvicole et paysagère adaptée au changement climatique et au contexte périurbain.

LE CONTEXTE

Face aux enjeux climatiques et aux menaces pesant sur la biodiversité et sur la qualité de vie des citoyens, les collectivités territoriales se doivent d'agir. La préservation et la valorisation des espaces naturels de Grand Paris Sud représentent donc un des objectifs que s'est fixé le territoire pour limiter les impacts du changement climatique, lutter contre la perte de biodiversité et améliorer le cadre de vie.

Cette action est mise en œuvre dans le cadre du partenariat avec les gestionnaires de ces espaces, à savoir l'Agence des espaces (AEV) de la région IdF pour les massifs forestiers de Saint Eutrope, Rougeau, Bréviande et l'allée royale et l'Office national des forêts (ONF) pour le massif forestier de Sénart.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Les espaces naturels régionaux**

Grand Paris Sud a poursuivi en 2022 sa contribution à la gestion des espaces forestiers d'envergure régionale à travers une convention triennale avec l'AEV. Cette convention court jusque fin 2023.

➲ **Vers une animation territoriale et une charte forestière du massif de Sénart**

Face au besoin d'animer un réseau de partenaires important et très divers (collectivités, institutionnels, associations, acteurs de la filière bois, etc.) autour de la forêt de Sénart, le Département de l'Essonne, l'ONF, Grand Paris Sud et la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val-de-Seine se sont accordés sur le cofinancement d'un ½ poste de chargé de mission. Une convention de partenariat a été signée pour 3 ans à cet effet fin 2022.

En parallèle, le travail partenarial (associant co-financeurs, communes de situation, associations, institutions, …) portant sur l'élaboration de la Charte s'est poursuivi en 2022, avec la validation des orientations stratégiques et les premières discussions autour du projet de programme d'actions 2022 – 2026.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Réflexions autour d'une nouvelle convention de partenariat avec l'Agence des Espaces Verts

➲ Signature de la charte forestière de Sénart

4.4 SOBRIETE ENERGETIQUE ET DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION

GRAND PARIS SUD : TERRITOIRE PRODUCTEUR D'ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RECUPERATION (ENR&R)

CHIFFRES CLES
STATIONS D'EPURATION CONFLUENCE

➲ Production de biométhane attendue : 130 à 160 Nm3/h

➲ Récupération de chaleur sur les eaux usées attendue : 4 GWh/an

PATRIMOINE COMMUNAUTAIRE

➲ **41,7 MWh** d'électricité photovoltaïque produits

CHIFFRES CLES
POTENTIALITES DE DEVELOPPEMENT DES ENR&R

➲ **45%** des besoins d'électricité du territoire potentiellement couverts par le solaire en toiture et en ombrières de parking.

➲ Sur le patrimoine bâti de GPS : un potentiel solaire de **106 GWh en toiture** et de **66 parkings** à équiper en ombrières.

ZOOM
SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ENEDIS

Une convention de partenariat a été signée en novembre 2022 avec ENEDIS afin de collaborer sur la mise en œuvre de 4 axes d'actions dont un porte sur le « Développement et planification de la production d'électricité renouvelable ».

LE CONTEXTE

Grand Paris Sud s'est fixé un objectif de multiplication par 5 de la production d'EnR&R sur son territoire d'ici 2030 par rapport à 2013.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Élaboration du schéma directeur de production d'énergies renouvelables et de récupération**

Cette étude vise à définir un plan d'actions concrètes sur plusieurs années à l'échelle de l'ensemble du territoire pour accélérer la création de projets d'EnR&R. La mission a démarré en avril 2022. L'état des lieux, l'identification des potentiels EnR&R et l'écosystème des acteurs sont analysés. Jusqu'en avril 2023, l'étude va s'attacher à identifier les potentiels opérationnels et définir le plan d'action et la stratégie territoriale.

➲ **Lancement des travaux d'optimisation énergétique et d'injection de biométhane sur la station d'épuration Confluence**

Depuis 2021, la SPL Confluence Seine Essonne Énergie, en charge de la gestion des deux stations d'épuration voisines d'Evry-Courcouronnes et EXONA, vise également à produire du biométhane à partir des boues issues des eaux usées et à récupérer de la chaleur sur les eaux traitées pour alimenter en chaleur le process du site. Les travaux ont commencé en mai 2022. L'injection de biométhane sur le réseau GRDF est prévue pour mai/juin 2023.

En novembre 2022, Confluence Seine Essonne Energie a été lauréate de l'appel à projets « Territoires engagés gaz verts » et a remporté le trophée « projets innovants 2022 » de GRDF.

➲ **Réflexion autour de la solarisation des bâtiments communautaires**

L'état des lieux du Schéma Directeur des EnR&R a identifié un fort potentiel de production d'énergie grâce au solaire. C'est donc sans attendre que Grand Paris Sud décide de lancer une réflexion sur un plan de solarisation de son patrimoine pour une mise en œuvre dès 2023/2024.

➲ **Audit des centrales solaires installées sur les bâtiments communautaires**

Cet audit a confirmé le bon fonctionnement des centrales :

- Conservatoire Magnard (Evry- Courcouronnes) : 11 kWc
- Médiathèque Coté Cour (Lieusaint) : 27 kWc

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Finalisation du Schéma Directeur des Energies Renouvelables et de Récupération (avril 2023)

➲ Finalisation des travaux d'optimisation énergétique et d'injection de biométhane des sites épuratoires (juil. 2023)

➲ Injection de biométhane de la STEP Confluence sur le réseau GRDF est prévue en mai/juin 2023

➲ Développement de projets de panneaux solaires photovoltaïques, notamment en lien avec des initiatives citoyennes

LA STRATEGIE EN MATIERE DE RESEAUX DE CHALEUR

CHIFFRES CLES

➲ GPSEP – Evry-Courcouronnes :
- ♦ **53 km** de réseau
- ♦ **26 000** éq-logements raccordés au réseau
- ♦ **Labellisé éco-Réseau de chaleur en 2022**

➲ Grand Parc – Bondoufle :
- ♦ **2 km** de réseau
- ♦ **900** logements raccordés au réseau
- ♦ **Labellisé éco-Réseau de chaleur en 2022**

ZOOM

ACCORD SUR LES PRINCIPES DE RECUPERATION DE LA CHALEUR FATALE D'UN DATA CENTER

Un protocole d'accord a été signé entre un futur data center du territoire et Grand Paris Sud pour que 70GWh/an d'énergie fatale soient valorisés sur le futur réseau de chaleur de Corbeil-Essonnes, Villabé, Le Coudray-Montceaux.

LE CONTEXTE

Le développement des réseaux de chaleur constitue un levier essentiel pour atteindre les objectifs fixés dans le PCAET en termes de réduction des Gaz à Effet de Serre (GES) et d'augmentation des EnR&R, grâce à sa capacité à mobiliser des énergies renouvelables et de récupération à grande échelle.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Réalisation d'études d'opportunité ou faisabilité de création de réseaux de chaleur**

Le schéma directeur des réseaux de chaleur et de froid, finalisé fin 2019, a permis d'identifier les différentes zones à enjeux sur le territoire. 3 études d'opportunités ont été réalisées et 2 études de faisabilité sur les communes de Combs-la-Ville et Savigny-le-Temple/Réau.

➲ **Raccordement du Centre Hospitalier Sud Francilien**

Des travaux ont été menés afin de raccorder l'hôpital Sud Francilien au réseau de chaleur GPSEP déployé à Evry-Courcouronnes. Les travaux de raccordement ont été réceptionnés à la fin du premier trimestre 2022.

➲ **Finalisation des travaux de la chaufferie de Bondoufle**

Les essais de performance de la chaufferie mixte biomasse/gaz du réseau de chaleur du Grand Parc ayant atteint les résultats escomptés, le site de production est rentré pleinement en phase d'exploitation/maintenance.

➲ **Forage du puits de géothermie GPSEP**

Les travaux de création de l'installation de géothermie du réseau de chaleur GPSEP se sont poursuivis en 2022, avec la réalisation du forage des 2 puits jusqu'à 1 600 m de profondeur, la construction du bâtiment technique, l'installation du matériel dont les pompes à chaleur.

Les essais ont été réalisés fin 2022 et la mise en service interviendra début 2023.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Finalisation d'un avenant avec GPSEP pour aboutir à un plan de développement plus ambitieux du réseau de chaleur d'Evry-Courcouronnes

➲ Lancement du processus de création du réseau de chaleur à Corbeil-Essonnes, Villabé et Le Coudray-Montceaux

L'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS

FAIRE AVEC AGENCE LOCALE de l'ENERGIE et du CLIMAT SUD PARISIENNE

CHIFFRES CLES DE L'ALEC SUD PARISIENNE (AU 31/08/2022)

➲ Près de **650 ménages conseillés**, dont **50 accompagnements** avec visite à domicile

➲ **7 nouvelles copropriétés** en accompagnement

ZOOM
ALEC ET GPS LAUREATS DE L'AMI RECIF+/RENOVONS COLLECTIF

Ce programme porté par Ile de France Energies vise à mobiliser les copropriétaires et les gestionnaires de copropriété sur la rénovation énergétique des copropriétés, ce dans un objectif de stimulation massive de la demande de rénovation en copropriété.

En 2022, ce programme s'est traduit par l'organisation d'événements d'information aux copropriétés.

En 2023, GPS bénéficiera d'un accompagnement spécifique par le programme RECIF+. Seront également programmés une campagne territoriale, un boitage aux copropriétaires et aux syndics, des événements dont une étape du Tour des Régions Réno Copro.

RECIF

LE CONTEXTE

Dans une perspective d'accélérer et massifier la rénovation énergétique des logements, GPS propose des dispositifs d'accompagnement et de financement et s'appuie sur l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) Sud Parisienne, bras armé de l'agglomération pour des actions de proximité.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **L'accompagnement de l'ALEC Sud Parisienne**

En 2022, l'ALEC a poursuivi ses missions de conseils simplifiés et/ou personnalisés en fonction des besoins des ménages et des copropriétés, ainsi que les accompagnements plus approfondis allant de l'analyse de l'état initial du logement à l'analyse de devis, l'aide au recours d'artisans et la mobilisation des aides financières, etc.

3 ateliers ont été organisés à l'attention des copropriétés du territoire, en complément des interventions réalisées par les conseillers de l'ALEC lors des Assemblées Générales de certaines copropriétés.

➲ **Plans de Sauvegarde du quartier des Pyramides**

Un projet ambitieux de réhabilitation globale, incluant des travaux de rénovation énergétique, a été initié sur 6 copropriétés représentant 483 logements, en partenariat avec l'Anah, la Région, le département de l'Essonne, Grand Paris Sud et la Ville d'Evry-Courcouronnes. Les travaux devraient se terminer courant 2025 et permettront d'obtenir un gain énergétique moyen de 41%.

11 677 500 € HT d'aides ont été notifiées pour ces copropriétés, pour un montant global de travaux de 13 106 800 € TTC. Les projets de réhabilitation sont pris en charge à 100% par les aides publiques, les copropriétaires n'auront donc que la TVA à 10% pour reste à charge.

Pour aider les copropriétaires à suivre ces chantiers colossaux, Grand Paris Sud va poursuivre son accompagnement pendant 5 années supplémentaires, grâce à un opérateur missionné et financé par l'agglomération pour 4 résidences en OPAH. Les 2 autres bénéficieront d'un accompagnement renforcé en Plans de Sauvegarde.

➲ **Vers un nouveau Plan Energie Patrimoine (PEP2)**

Grâce à ce dispositif, les actions « coups de pouce » de Grand Paris Sud pour aider financièrement les études préalables aux travaux des copropriétés désireuses d'initier un programme de travaux de rénovation énergétique devraient reprendre au 1er trimestre 2023, en partenariat avec l'ALEC Sud Parisienne. Une délibération approuvant le nouveau règlement des aides sera présentée début 2023.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Approbation et mise en œuvre du nouveau Plan Energie Patrimoine (PEP2) destiné aux copropriétés

➲ Déploiement d'une nouvelle offre d'accompagnement des ménages par l'ALEC Sud Parisienne

4.5 LA GESTION ET LA VALORISATION DES DECHETS

Grand Paris Sud assure la compétence « Collecte » sur 21 communes et a délégué au SIVOM cette compétence « Collecte » pour 2 communes, à savoir Moissy-Cramayel et Combs-la-Ville. En conséquence, les actions en matière de collecte présentées ci-après ne portent pas sur ces 2 communes.

LA REDUCTION DE L'IMPACT CLIMAT DE LA GESTION DES DECHETS

CHIFFRES CLES 2021

➲ **172 805 tonnes** de Déchets Ménagers et Assimilés collectées en 2021 (hors inertes et gravats)

➲ **Ratio d'ordures ménagères résiduelles collectées : 292 kg/hab**

➲ **39 501 tonnes** de déchets déposés en déchèterie (représentant 110 kg/hab)

➲ La réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères permet de **diminuer de 126 000 km/an la circulation des camions**

ZOOM
2EME EDITION DU DECHETS TOUR

Mise en place d'un « Déchets Tour » auprès des communes du territoire afin de présenter les grandes évolutions découlant de la mise en œuvre du schéma directeur de gestion des déchets.

Au total, ce sont 13 réunions qui se sont tenues de mai à juillet 2022.

LE CONTEXTE

La réduction de l'impact environnemental de la gestion des déchets était un des objectifs fixés au schéma directeur adopté par Grand Paris Sud fin 2019. Ainsi, les évolutions du service de collecte vont permettre d'optimiser et de réduire les circuits des bennes de collecte, générant une réduction des émissions de gaz à effet de serre, des polluants atmosphériques et des nuisances sonores.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Mise en œuvre des premières évolutions du Schéma Directeur de gestion des Déchets** :

- Arrêt de la collecte hivernale des déchets verts (du 15/12 au 15 /03) et remplacement par une collecte des sapins
- Arrêt du ramassage des corbeilles de ville sur les communes de l'ancien territoire de la CA Seine Essonne.

➲ **Elaboration et déploiement d'un large plan de communication** informant des prochaines évolutions du service de collecte et rappelant les consignes de tri et éco-gestes pour réduire les déchets.

➲ **Début de l'élaboration du règlement de collecte de l'agglomération** afin d'y définir les modalités de collecte et d'aménagements des espaces dédiés à la gestion des déchets dans le but d'être prescriptif pour les documents d'urbanisme.

➲ **Lancement d'une étude préalable à l'instauration du tri à la source des biodéchets**

La loi AGEC de février 2020 prévoit que tous les particuliers disposent d'une solution pratique de tri à la source de leurs biodéchets dès le 1er janvier 2024. L'étude, lancée à l'automne 2022, doit permettre d'évaluer et de proposer les solutions les mieux adaptées - sur le plan technique, économique et organisationnel - pour le territoire de Grand Paris Sud.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Extension et uniformisation des consignes de tri à l'ensemble du territoire de Grand Paris Sud

➲ Prochaines évolutions du Schéma Directeur de gestion des Déchets :

A compter du 1er janvier 2023 :
- Collecte des OMR généralisée à 1 fois/semaine (zones pavillonnaires et petits collectifs ciblés)
- Collecte des objets encombrants sur rendez-vous (zones pavillonnaires et petits collectifs ciblés)

A compter du 1er janvier 2024 :
- Conteneurisation de la collecte des déchets verts
- Collecte du verre en apport volontaire sur tout le territoire

➲ Candidature Appel à Projet de CITEO pour la généralisation de la collecte du verre en points d'apports volontaires

LES ACTIONS MENEES EN FAVEUR DE LA PREVENTION DES DECHETS

CHIFFRES CLES

➲ **258 composteurs individuels** distribués lors des 39 ateliers compost.

➲ **2 plateformes de compostage partagé** mises en place dans les communes de Cesson et de Ris-Orangis. 2 autres projets en cours à Ris-Orangis et Corbeil-Essonnes.

ZOOM
RESSOURCERIES EPHEMERES

En 2022, 4 Ressourceries Ephémères se sont tenues :

- 2 à Corbeil-Essonnes,
- 1 à Grigny avec plus de 1,27 T collectées lors des 5 collectes en pied d'immeuble
- 1 à Savigny-le-Temple

Atelier réparation de Vélo lors de la Ressourcerie à Grigny.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Elaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets et de l'Énergie (PLPDE)**

Il consiste en un programme d'actions stratégiques, visant à atteindre des objectifs quantitatifs, à savoir, pour Grand Paris Sud, une réduction de 15% des volumes de déchets d'ici 2028, et qualitatifs (réduction de la toxicité des déchets dangereux).

Les actions du PLPDE sont mises en œuvre par les différents acteurs du territoire, accompagnés par la collectivité. Prévu d'être adopté au 1er trimestre 2023, ce programme sera déployé pour une durée de 6 ans sur la période de 2023 à 2028.

➲ **Poursuite du déploiement d'un plan Compostage**

Les habitants du territoire de Grand Paris Sud peuvent demander un composteur individuel auprès de l'agglomération. Ce composteur est remis à l'issue d'un atelier compost organisé par l'agglomération et permettant ainsi de sensibiliser à la pratique du compostage.

Les habitants résidant dans un logement en habitat collectif, peuvent solliciter l'agglomération pour un accompagnement pour la mise en place d'une plateforme de compostage partagé.

➲ **Formation d'un référent compostage par ville**

L'agglomération propose aux communes une formation de guide composteur pour un agent communal qui sera le référent au sein de sa commune pour la mise en place de plateformes de compostage partagées ou bien la réalisation d'ateliers compost (voir la fiche *« Implication du bloc communal »* page 44).

➲ **Poursuite des ressourceries éphémères**

En 2022, les ressourceries éphémères ont été reconduites sur le territoire, suite aux nombreux bénéfices des opérations précédentes.

Il s'agit, en effet, de dispositifs temporaires qui permettent de collecter, réparer, transformer et redistribuer des objets dont les propriétaires souhaitent se défaire. La durée de vie de ces objets est ainsi allongée. Alliant action sociale et environnementale, elles œuvrent pour l'intérêt général, en faveur d'une évolution des comportements.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Renforcement et développement des ateliers compost auprès du grand public,

➲ Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets et de l'Énergie (PLPDE) courant 1er trimestre 2023

➲ Lancement des premières actions du PLPDE.

5 UNE AGGLOMERATION ECO-EXEMPLAIRE

UNE MOBILISATION TRANSVERSALE DE L'ADMINISTRATION POUR UNE MISE EN ŒUVRE DE LA TRANSITION SOCIALE ET ECOLOGIQUE

ZOOM
SIGNATURE DU MANIFESTE « LOCAL STAFF FOR THE CLIMATE »

Pour atteindre leurs objectifs de neutralité climatique, l'UE et ses États membres ont besoin de services publics locaux solides, en particulier dans le domaine de l'énergie. Pour garder la planète « vivable », le dernier rapport du GIEC indique que la courbe des émissions de gaz à effet de serre doit être inversée dans les 3 ans.

Les signataires du manifeste proposent donc des mesures aux États membres de l'UE et à la Commission européenne afin de donner aux collectivités les moyens, notamment humains, pour accélérer le processus de décarbonation de leurs territoires.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ Avancement du Contrat d'Objectif Territorial (COT) Territoire en Transition

La mise en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial (COT), signé avec l'Ademe fin 2021, a débuté par une phase de diagnostic de la collectivité sur ses champs d'intervention, dans les domaines climat-air-énergie et économie circulaire.

En 2022, un état des lieux en matière d'économie circulaire a été réalisé donnant lieu à la 1ère étoile sur 5 du label économie circulaire. Sur cette base, un audit sera programmé et un plan d'actions élaboré. Sur le volet Climat-Air-Énergie, une consolidation des actions a été réalisée en vue de programmer l'audit début 2023 pour viser la 3ème étoile sur 5 du label Climat-Air-Énergie

➲ 1er Séminaire de la Transition Sociale et Écologique

Le 16 juin 2022, s'est tenu le 1er séminaire de la transition sociale et écologique, destiné aux membres du comité de direction et élargi aux agents de Grand Paris Sud concernés par la thématique.

Ce séminaire s'est déroulé en 2 temps distincts :

- Le 1er temps, en plénière, avait pour objectif d'acculturer les participants, grâce à la présentation de l'état des lieux des actions menées par l'agglomération en matière de transition sociale et écologique, sur ces différents champs de compétence et à l'identification de pistes d'amélioration.
- Le 2ème temps a consisté en 4 ateliers thématiques auxquels plus de 50 agents ont participé. Ces ateliers ont permis de travailler sur la formalisation de pistes d'actions sur chacun des thèmes abordés : Économie Circulaire, Aménagement et habitat Durables, Sobriété énergétique des bâtiments, Budget climat.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Finalisation de la phase 1 du Contrat d'Objectif Territorial (COT)
➲ Construction d'un plan d'action Économie Circulaire et Air Climat Énergie sur les 3 ans à venir
➲ Demande de la 3ème étoile sur 5 dans le cadre de la labellisation Climat-Air-Énergie
➲ Organisation d'un 2ème séminaire de la transition sociale et écologique

DES OUTILS POUR UNE MISE EN PERSPECTIVE DES IMPACTS DES POLITIQUES PUBLIQUES

ZOOM
EXPERIMENTATION D'UN OUTIL DE QUANTIFICATION DE L'IMPACT CLIMAT DE LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONS

Souhaitant être en mesure d'évaluer l'impact climatique (en Teq CO_2 évitées) d'actions ou de projets, l'agglomération a testé l'outil QuantiGES développé par l'Ademe.

Cette expérimentation porte sur 4 actions :

- Mise en œuvre d'évolutions du service de collecte des déchets ;
- Création d'un réseau de chaleur à Corbeil-Essonnes ;
- Raccordement de la piscine de Grigny à un réseau de chaleur géothermique ;
- Renouvellement de l'éclairage public sur la commune de Savigny-le-Temple, dans le cadre du partenariat public privé en cours.

Il s'agit de vérifier si cet outil correspond aux attentes de GPS et si son utilisation est facilement appréhendable et reproductible par les différents services.

LE CONTEXTE

L'agglomération a souhaité se doter d'outils afin de visualiser l'impact de ses politiques publiques en matière de transition sociale et écologique.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ Grand Paris Sud se dote d'un observatoire de la transition écologique et sociale

La 1ère édition de l'observatoire de la transition écologique et sociale a été produite et présentée en début d'année 2022. 13 thématiques y sont observées à l'échelle du territoire de Grand Paris Sud, et 5 y sont déclinées à l'échelle communale.

L'observatoire se base sur des données reproductibles, mises à disposition par des observatoires régionaux pour certaines, et, pour d'autres, fournies par les directions de l'agglomération dans le cadre de la mise en œuvre de certaines politiques publiques.
Il sera actualisé chaque année et complété au fur et à mesure de nouveaux indicateurs.

➲ 1er budget climat pour Grand Paris Sud

Une évaluation climat du budget vise à qualifier les impacts sur le climat de chacune des dépenses du budget d'une collectivité, afin de visualiser les dépenses qui permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre mais également, à l'inverse, celles qui pourront contribuer au changement climatique. Les résultats permettent de mieux comprendre la cohérence des dépenses avec l'atteinte des objectifs climatiques, afin d'éclairer les arbitrages budgétaires.
Pour ce premier exercice, Grand Paris Sud a utilisé la méthode développée par l'Institut I4CE et a réalisé cette évaluation sur le BP 2022. Le volume total de dépenses de fonctionnement et d'investissement étudiées s'élève à 305M€, classées en 6 catégories à savoir : très favorables, plutôt favorables, neutres, indéfinies, masse salariale, défavorables. (*Les résultats du budget climat 2022 sont présentés p 9).*

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ 2ème édition de l'observatoire de la transition écologique et sociale, intégrant de nouveaux indicateurs
➲ Élaboration du 2ème budget climat, en lien avec l'ensemble des directions, sur la base du BP 2023
➲ Vers un déploiement de l'évaluation climatique des projets et actions

L'OPTIMISATION ENERGETIQUE DU PATRIMOINE BATI COMMUNAUTAIRE

CHIFFRES CLES

- **130 bâtiments**
- **38 239 262 kWh** d'énergie consommés en 2021, dont **70%** liés au chauffage
- **+25% de hausse du prix** de fourniture de l'électricité en 2022

ZOOM
LE PLAN D'ACTIONS RESILIENCE ENERGETIQUE DU PATRIMOINE (PARE)

Face à l'augmentation du prix des énergies en 2022 et face aux prévisions de hausse pour 2023 (x2 pour l'électricité et x6 pour le gaz), Grand Paris Sud s'est mobilisée dès l'été 2022 pour préparer un plan d'actions sur la sobriété énergétique du patrimoine communautaire, en transversalité avec les directions concernées.

Ce plan d'actions rapides doit permettre d'aborder les hausses de 2023 dans les meilleures conditions et adapter le service public en conséquence. Les premières mesures sont en cours de déploiement.

LE CONTEXTE

L'année 2022 a débuté par une forte augmentation des prix de l'énergie déjà amorcée fin 2021 à cause de la reprise économique mondiale post-covid. Les adhésions à 2 groupements de commande à l'échelle régionale ont permis de contenir les hausses grâce aux stratégies d'achats et aux volumes élevés commandés à l'échelle de chaque groupement.

Ce sursis d'un an a permis à Grand Paris Sud de préparer un Plan d'Actions de Résilience Énergétique (PARE).

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

- **Elaboration du Schéma Directeur de la Rénovation Energétique du Patrimoine Bâti Communautaire (SDREBC)**

En parallèle du PARE, cette étude en cours va permettre de définir la feuille de route des investissements à réaliser sur le patrimoine bâti pour respecter les objectifs du décret tertiaire de réduction des consommations énergétiques à l'horizon 2030. Le schéma directeur devrait être finalisé au cours du 1er semestre 2023.

- **Mise en œuvre de premières actions en faveur d'une sobriété énergétique au sein de Grand Paris Sud**

Ces actions rapides, enclenchées dès la fin 2022, portent sur 3 dimensions : les actions techniques sur les bâtiments et l'éclairage public, l'adaptation du service public (fermetures, redéploiement) et enfin la sensibilisation sur les éco-gestes.

- **Vers un contrat de Performance Énergétique (CPE) pour les piscines de l'agglomération**

Une étude est actuellement menée afin de préparer la passation d'un CPE à partir de 2024.

- **Sobriété Énergétique - Animation d'un réseau de référents énergie GPS/communes**

La Check-List « Optimisation Energétique du Patrimoine » a été présentée aux référents des communes du Réseau Énergie Fluides GPS (Voir la fiche *« Implication du bloc communal »* page 44).

40 actions réparties en 4 volets (technique, financier, sensibilisation, stratégie). Les actions catégorisées en « déjà fait », « en cours » ou « à voir » définissent ainsi une feuille de route énergétique pour la collectivité.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

- Déploiement du PARE (Plan d'Actions Résilience Énergétique du Patrimoine)
- Finalisation du SDREBC (Schéma Directeur de Rénovation Energétique du Bâti Communautaire)

LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

CHIFFRES CLES

- **772 ha** d'espaces verts et de nature gérés par la collectivité
- **13** boisements
- **11 300** arbres d'alignement et 8 arbres remarquables
- **176** nichoirs à mésanges

ZOOM

IMPLANTATION D'UN PARCOURS PEDAGOGIQUE AU PARC DES BAS-VIGNONS A CORBEIL-ESSONNES

8 panneaux pédagogiques et 10 bornes (arboretum) ont été installés dans ce parc, dans un objectif de valorisation des milieux et du patrimoine de ce site.

LE CONTEXTE

Grand Paris Sud s'attache, à travers ses régies et ses prestataires à entretenir les espaces pour lesquels elle est compétente de manière à respecter l'environnement et la biodiversité. L'usage de produits phytosanitaires y est notamment proscrit et les principes d'une gestion écologique sont respectés.

La valorisation des actions mises en œuvre au quotidien ainsi que des projets de la collectivité en termes de préservation de la Biodiversité se fait, depuis 2020, à travers la reconnaissance du territoire en tant que Territoire Engagé pour la Nature.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

- **Mise en place d'un service espaces verts unique à l'échelle du territoire de Grand Paris Sud**

L'objectif est de faciliter des modes de gestion homogènes des espaces verts communautaires, dans la perspective de poursuivre l'amélioration des pratiques, dans une approche de sobriété et de préservation de l'environnement, en particulier la biodiversité.

- **Travail en coordination avec le service SIG pour la création et la mise en œuvre d'une application cartographique dédiée aux espaces verts et aux aires de jeux**

La mise en œuvre de cet outil permettra une meilleure prise en compte des modalités de gestion et de leur évolution.

- **Eco-pâturage dans le parc Bataille à Évry-Courcouronnes**

Une convention d'hivernage a été signée avec l'entreprise Ecomouton pour l'installation d'une trentaine de moutons sur le parc Bataille, habituellement entre novembre et mars.

- **Poursuite des 2 protocoles de sciences participatives à destination des agents gestionnaires, mis en place depuis 2018**

En 2022, une quinzaine d'agents a participé à ces protocoles de sciences participatives, permettant d'une part de répertorier les espèces de plantes présentes dans les prairies suivies par le protocole Florilège et, d'autre part, d'observer les papillons de jour dans le cadre de la mission Propage.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

- Finalisation de l'application cartographique dédiée aux Espaces Verts
- Déploiement de l'équipe Gestion de l'Arbre

LA GESTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

CHIFFRES CLES

➲ **59 037 points lumineux** sur le territoire au 31/12/2021

➲ **23 693 327 kWh** consommés pour l'éclairage public en 2021

➲ **4 826 Lanternes d'éclairage public LED** remplacées en 2022

ZOOM
LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE (CEE)

36 263 100 kWh Cumac de CEE ont été vendus en 2021, suite à l'acquisition de LED pour améliorer la performance énergétique de l'éclairage public.

Cela a généré un montant de près de 241 150 € HT de recettes.

LE CONTEXTE

Face à l'augmentation du prix de l'énergie électrique, et aux nombreuses sollicitations, l'optimisation énergétique de l'éclairage public devient une nécessité pour tous et surtout pour la collectivité qui se doit d'être exemplaire pour contribuer à l'effort collectif du consommer moins et consommer mieux.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Signature d'un avenant** concernant l'installation de 1 789 lanternes LED sur le PPP relatif à la gestion de l'éclairage public de 4 communes (Morsang-sur-Seine, Saint-Pierre-du-Perray, Saintry-sur-Seine et Tigery)

➲ **Mise en œuvre de l'avenant** concernant l'installation de 1 016 lanternes LED sur le PPP de Nandy

➲ **Premières actions ciblées en faveur de la sobriété énergétique mises en œuvre en 2022 sur une partie du parc :**
- Abaissement de puissance accentué
- horaire d'éclairage adapté
- renouvellement du matériel (2 020 lanternes remplacées)

➲ **Élaboration d'un plan d'action 2023 dans le cadre du Plan d'Action de Résilience Énergétique (PARE).**

➲ **Organisation d'une rencontre sur le terrain** à Nandy en présence des élus, directeurs et services techniques de l'agglomération afin de proposer des tests d'abaissement in situ de 0 à 100%. Echanges et validation du niveau des abaissements sur les équipements nouvellement installés.

➲ **Rencontre de l'ensemble des communes** afin de proposer des solutions de sobriété énergétique en termes d'éclairage public. Ces rencontres entre le service éclairage public de l'agglomération et les communes du territoire ont eu pour but de présenter l'état du patrimoine actuel en identifiant les points lumineux les plus énergivores afin de les traiter en priorité en remplaçant ceux-ci par des modèles à technologie LED avec programmation adaptées, sources d'économie d'énergie, etc.

➲ **Maintien des programmes pluriannuels de remplacements de lanternes et projecteurs vétustes** par des modèles LED avec abaissements optimisés.

➲ **Mise en place de détection de présence sur certaines sentes piétonnes**

➲ **Prise en compte de la biodiversité** en adaptant les « températures » de couleurs en allant en deçà des 3000°K autorisés, avec la mise en place d'équipements à 2700°K en ville et 2400°K voire 2200°K à proximité de zones fortement végétalisées.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Maintien et accentuation des programmes pluriannuels de remplacements de lanternes et projecteurs vétustes

➲ Accentuation des niveaux d'abaissements sur les équipements qui seront installés en 2023 notamment avec le scénario suivant : 60% de la puissance à partir de l'heure d'allumage jusqu'à 23h, 30% de 23 h à 5h et 60% de 5h à l'heure d'extinction.

VERS UNE ADMINISTRATION ECO-RESPONSABLE

CHIFFRES CLES

➲ **373 télétravailleurs** (au 31 octobre 2022), soit plus de **680 000 km** évités par an (hyp : 1 j/sem, 45 sem/an et 41 km AR)

➲ **12 % de véhicules électriques ou hybrides** au sein du parc automobile

➲ **Une douzaine de marchés** intégrant des clauses sociales d'insertion notifiée en 2022

➲ **236 kg de papier économisés, soit une réduction de 50%,** grâce au vote en ligne pour les élections professionnelles

ZOOM
VERS UNE POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

La maturité de GPS en matière de clause sociales progresse. En lien avec les directions opérationnelles, les marchés susceptibles d'intégrer une clause sociale sont identifiés dès la programmation annuelle, pour définir le nombre d'heures d'insertion et prévoir le suivi de ces engagements.

Le futur schéma de promotion des achats publics socialement responsables « SPASER » va constituer une nouvelle opportunité en matière d'achats responsables. Il fixera les objectifs de passation de marchés publics comportant des éléments à caractère social et écologique ainsi que les modalités de mise en œuvre et de suivi annuel de ces objectifs. Il contribuera également à la promotion d'une économie circulaire.

LES FAITS MARQUANTS EN 2022

➲ **Déploiement du télétravail,** dans un cadre normalisé, suite à l'adoption du règlement en mai 2021.
Fin 2022, ce sont plus de 370 agents qui ont opté pour ce mode de travail, permettant une amélioration de la qualité de vie au travail ainsi qu'une réduction de l'impact environnemental des déplacements domicile-travail.

➲ **Mise en œuvre du forfait Mobilités durables (FMD)**

Entré en vigueur par voie de décret du 9 mai 2020, le « forfait mobilités durables » est un dispositif d'incitation à la mobilité douce. Concrètement, il permet la prise en charge sur demande des frais de transports personnels entre le domicile et le lieu de travail si vous utilisez un moyen de transport doux (vélo, vélo électrique, trottinette, trottinette électrique, co-voiturage).
Ce forfait, plafonné à 200 € par an, est cumulable avec le remboursement des abonnements aux transports publics déjà pris en charge à hauteur de 50 %. Adopté en Bureau communautaire le 4 octobre 2022, ce dispositif entrera en vigueur le 1er janvier 2023.

➲ **Enquête Mobilité interne**

Préalablement à la mise en place du FMD, une enquête a été réalisée afin de connaitre les conditions de déplacements des agents et recueillir leurs propositions (voir la fiche « *Démarches territoriales en faveur des mobilités durables* » page 20).

➲ **Restauration collective**

3 communes du service commun de restauration collective proposent un repas végétarien chaque jour, dépassant ainsi les objectifs de la loi Egalim fixant un repas végétarien par semaine.

Un travail a été lancé permettant de connaitre précisément et suivre le nombre de repas végétariens servis à l'échelle des collectivités membres du service commun.

➲ **Un nouveau site internet sobre en consommations d'énergie**, grâce notamment à une page d'accueil, conçue pour limiter les temps de chargement, un hébergement des vidéos sur YouTube plutôt que sur un serveur dédié, des contenus moins nombreux mais de meilleure qualité, etc…

➲ **Une charte des usages des systèmes d'information** a été élaborée, comprenant notamment une sensibilisation et des consignes pour limiter l'impact des usages numériques. Elle sera diffusée aux agents début 2023.

LES PERSPECTIVES OU PROJETS A VENIR

➲ Déploiement du tri sélectif au sein de l'ensemble des équipements communautaires d'ici fin 2023
➲ Utilisation du carburant « XTL » (issu du recyclage de l'huile de friture) par l'ensemble de la flotte de véhicules poids lourds de l'agglo
➲ Formation à l'éco-conduite des agents
➲ Elaboration du schéma de promotion des achats publics socialement responsables « SPASER »

GLOSSAIRE

AAP : appel à projets

ALEC : agence locale de l'énergie et du climat

AMAP : association pour le maintien d'une agriculture paysanne

AMI : appel à manifestations d'intérêt

ANRU : agence nationale pour la rénovation urbaine

CEE : certificat d'économie d'énergie

CTE : contrat de transition écologique

DDT : direction départementale des territoires

EnR : énergies renouvelables

EnR&R : énergies renouvelables et de récupération

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

EPT : établissement public territorial

OPAH : opération programmée d'amélioration de l'habitat

PADD : plan d'aménagement et de développement durable

PCAET : plan climat air énergie territorial

PEXE : Portail numérique des éco-entreprises de France

PLH : programme local de l'habitat

PLD : plan local de déplacement

PLPDE : programme local de prévention des déchets et de l'énergie

RdC : Réseau de chaleur

RECIF : rénovation des immeubles de copropriété en France

SARE : service d'accompagnement à la rénovation énergétique

SCIC : société coopérative d'intérêt collectif

SCoT : schéma de cohérence territoriale

SPL : société publique locale

TIGA : territoires d'innovation – grande ambition

ZAC : zone d'aménagement concertée